

Conseil communautaire du 28 septembre 2018

Procès-verbal

0	2018-0493	Rendu compte
---	-----------	--------------

M. Alain CLAEYS, Président : Il y a les délégations au bureau, les délégations au Président et la liste des marchés et leurs avenants.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Monsieur le Président, sur la liste des marchés, il y a comme souvent un avenant pour le Bus à haut niveau de service (BHNS) qui n'est pas neutre, de 50 000 euros pour 3,5 kilomètres. Cela fait un peu cher du kilomètre.

Je voulais en profiter : nous avons fait le total des avenants, nous avons cette fois-ci pour presque 800 000 euros d'avenants sur la totalité des marchés : c'est une certaine somme. Cela vous paraît-il normal ?

M. Alain CLAEYS, Président : Ce n'est ni normal ni anormal. Ces sujets ont été abordés, je suppose, en Commission des finances.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Non, nous ne les avons pas eus assez tôt. C'est pour cela que je me permets d'en parler.

M. Alain CLAEYS, Président : Vous posez précisément la question et il vous sera répondu très précisément, ce sera porté au procès-verbal.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Je ne les prends pas un par un, Monsieur le Président. Je dis simplement que c'est une certaine somme et que par rapport aux Commissions d'appel d'offres, etc., nous pouvons nous poser certaines questions.

M. Alain CLAEYS, Président : Posez les questions que vous souhaitez. Il ne faut jamais sous-entendre des choses. Posez des questions précises.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Je n'ai rien sous-entendu, je vous pose la question.

M. Alain CLAEYS, Président : Le Rapporteur (M. Claude EIDELSTEIN) et Vice-Président aux Finances n'est pas en mesure de répondre à cette question. Si vous l'aviez posée en Commission des finances...

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Je n'avais pas la liste des marchés en Commission des finances, je suis désolée.

M. Alain CLAEYS, Président : ... vous auriez la réponse aujourd'hui. Vous la posez aujourd'hui, vous aurez la réponse par écrit et rattachée au procès-verbal.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : C'était plutôt d'ordre général, par rapport aux Commissions d'appel d'offres et au moins-disant. Nous pouvons nous poser des questions.

M. Alain CLAEYS, Président : Mieux-disant. Je ne participe à aucune Commission d'appel d'offres. Francis CHALARD et ceux qui le souhaiteront s'exprimeront là-dessus.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Nous avons l'habitude de travailler avec Francis (CHALARD), mais cela fait beaucoup.

M. Alain CLAEYS, Président : Francis (CHALARD) vous apportera tous les éclairages.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Merci Monsieur le Président.

M. Francis CHALARD, Vice-Président : C'est bien le mieux-disant, ce n'est pas toujours le moins cher.

1	2018-0402	Modification des statuts de Grand Poitiers communauté urbaine
---	-----------	---

M. Alain CLAEYS, Président : M'autorisez-vous à donner la parole à la personne compétente ?

Mme Claire GESSON, Directrice Assemblées - Juridique - Documentation - Archives : Sur les modifications de statut, nous en avons déjà parlé en Commission générale et des finances. Il s'agit bien de modifier les statuts pour prendre en compte la loi portant sur la Nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), et très précisément pour prendre en compte l'obligation de gérer les compétences facultatives au niveau de l'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2019. J'en profite pour vous rappeler que cette délibération sera, dès qu'elle sera revenue de préfecture, envoyée dans toutes les communes avec un modèle de délibération pour que vous puissiez la passer dans vos conseils – nous avons un délai de trois mois.

Sur les compétences facultatives visées, les trois principales sont bien évidemment petite enfance, enfance, jeunesse ; sport animation sportive ; et culture et patrimoine.

Je rappelle que sur la petite enfance, enfance, jeunesse, nous avons décidé de mettre en place un statu quo sur la gestion communautaire des structures. Vous retrouvez dans les statuts la totalité des structures communautaires gérées auparavant par les anciennes communautés de communes. Cela n'exclut pas un travail à plus long terme dans une délibération-cadre petite enfance, enfance, jeunesse qui vous sera présentée en décembre (2018) sur la politique d'animation en matière de petite enfance, enfance, jeunesse.

Sur la partie sportive, un peu plus loin dans le Conseil une délibération-cadre vous sera présentée. Dans les statuts, nous avons réglé les questions liées au subventionnement du sport, notamment de haut niveau. Nous avons réglé également la question de l'animation sportive puisque nous allons proposer au niveau de Grand Poitiers Communauté urbaine et en lien avec les communes, de l'animation sportive dans le cadre scolaire et extrascolaire. Nous vous proposons également des actions liées à des événements qui seront soit portés en direct, soit aidés par Grand Poitiers. Ils seraient portés par les communes, selon des critères définis à la fois dans la délibération-cadre sur le sport mais aussi dans des délibérations à venir et qui seront discutées en Commission thématique.

Sur la culture, deux aspects. Le premier est le patrimoine. Nous vous proposons de faire un inventaire du patrimoine dans un premier temps à l'échelle de Grand Poitiers, de porter à

l'échelle de Grand Poitiers la labellisation Ville et pays d'art et d'histoire (VPAH), et de mettre en place des actions d'animation autour du patrimoine de Grand Poitiers.

Sur l'animation culturelle, une animation culturelle proposée dans le cadre scolaire, et à côté de cela des critères définis dans les délibérations-cadres qui vous seront présentées tout à l'heure, permettant à Grand Poitiers soit de porter en propre soit de coproduire avec les communes des animations culturelles. Je pense n'avoir rien oublié.

Nous l'avons dit en Commission générale et des finances : une nouvelle compétence communautaire porte sur l'accompagnement social des gens du voyage pour répondre à une problématique spécifique liée à notre prestataire, l'Association départementale pour l'accueil et la promotion des gens du voyage (ADAPGV).

Les autres compétences facultatives qui étaient déjà dans les statuts ont été élargies à l'échelle du territoire communautaire. Je ne sais pas s'il y a des questions là-dessus.

M. Alain CLAEYS, Président : Merci, Claire (GESSON). Cela a été débattu par le Bureau, par l'Assemblée des maires, en Commission des finances je suppose. Simplement je précise que ce sont des statuts, un cadre juridique. Cela ne préjuge pas des politiques qui seront mises en place. Je crois qu'il est important de faire la distinction. Ces politiques entreront dans le cadre des statuts.

Nous avons vu ce problème précédemment dans d'autres configurations de Grand Poitiers sur des clubs sportifs qui devaient être subventionnés ou pas, qui avaient nécessité un grand débat.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Ce sera très bref. Nous nous exprimerons plutôt lors des délibérations qui seront les conventions-cadres à la fois pour le sport et la culture. Sur la petite enfance, nous nous réjouissons que le statu quo ait été décidé pour l'instant. Visiblement, les communes n'étaient pas prêtes pour cela.

M. Alain CLAEYS, Président : Sur la petite enfance, il y a eu un débat. Les élus ont souhaité le statu quo dans un premier temps. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas une vision commune. Nous avons eu ce débat avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) ; il faut que nous ayons une vision globale au niveau communautaire parce que des évolutions vont nécessiter une réflexion en commun, mais au cours de ce mandat nous ne pouvons pas tout faire. Je pense qu'il était sage de rester en statu quo. C'était le vœu des maires.

À une exception près : Jaunay-Marigny voudrait revenir au niveau municipal. Il y a un accord tacite des maires anciennement Val Vert, mais la Caisse d'allocations familiales (Caf) nous a écrit en disant que sur ce sujet, s'il y avait ce scénario, les financements seraient retirés. Je ne peux pas préjuger de la décision. Je vais passer la parole à Jérôme (NEVEUX) qui l'a demandée. Une réunion de la Caf est prévue en début de semaine. Je dis aux services d'alerter le maire pour que le maire soit prévenu.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Je me suis déjà exprimé à de nombreuses reprises, lors de la Conférence des maires ou en Bureau communautaire. Je crois que le statu quo est une solution de facilité et une forme d'immobilisme. Alors même que nous développons l'attractivité de notre territoire – on parle souvent d'audace –, j'aurais aimé un peu plus d'audace sur cette thématique. Elle fait partie de l'accueil des familles, de l'accueil des emplois, et je crois que nous aurions pu aller plus loin dans le domaine, comme nous l'avons fait dans le domaine du sport et de la culture : nous avons eu une délibération-cadre. Je ne peux pas voter des statuts tant que nous n'avons pas une politique en face, je suis désolé.

M. Alain CLAEYS, Président : Tu parles de la petite enfance ? Je vais te le dire gentiment, Jérôme (NEVEUX). Avoir de l'audace, c'est rester communautaires et ne pas revenir à la ville.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Nous pouvons tout passer au communautaire, partis comme nous le sommes.

M. Alain CLAEYS, Président : Je te le dis sous forme de boutade. Je souhaite que sur la petite enfance, nous ayons une vision communautaire. Tu as eu une demande spécifique qui était de revenir au niveau municipal, avec des arguments.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Dans une démarche communautaire.

M. Alain CLAEYS, Président : Ce n'est pas simple. J'entends et je respecte tes arguments mais il n'y a pas d'un côté l'audace et de l'autre côté ceux qui n'en ont pas. Il faut faire attention. Simplement, il y a un problème avec la Caf. La Caf finance. Si elle retire ses financements, cela compromet les choses. Il faut que nous ayons une réunion de travail et que nous trouvions une solution.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Nous ne pouvons pas nous satisfaire du statu quo. Je ne vais pas m'éterniser là-dessus mais nous avons un même territoire Grand Poitiers (GP) 40 et il y aura sur la petite enfance deux vitesses : des crèches municipales dans l'ex-GP 13 qui fonctionnent de manière séparée, et les autres communautés de communes qui travaillent dans le domaine communautaire.

Mettez-vous à ma place. La crèche de ma commune de plus de 5 000 habitants accueillait 70 à 75 % des enfants placés dans cette crèche. Demain, dans une dynamique GP 40, la crèche s'ouvre à l'ensemble du territoire : cela me pose un problème en termes d'accueil des familles.

M. Alain CLAEYS, Président : C'est peut-être trop audacieux.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : La Technopole est juste à côté de ma commune. Il risque d'y avoir un manque de place pour les habitants de ma commune.

M. Alain CLAEYS, Président : Je rejoins ce que disait Christiane FRAYSSE tout à l'heure. Il faudra que nous abordions ce sujet. Nous ne pouvons pas tout aborder. Je vous le dis en tant que Président : nous sommes une des communautés urbaines qui a été le plus loin dans les compétences. Soyons capables de faire une pause pour que tout cela soit digéré le plus calmement possible. Il faut que nous trouvions une solution. L'enjeu de la Caf n'est pas neutre : ce sont 200 000 euros. Vous imaginez bien que nous allons regarder cela.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Cela veut dire que la Caf pousse à l'intercommunalité, et j'alerte les maires de GP 13 : à moyen terme, la Caf financera s'il y a une politique intercommunale de petite enfance.

M. Alain CLAEYS, Président : Oui, mais nous nous sommes bien expliqués avec la Caf en dehors de votre cas. Je souhaite y compris dans nos délibérations qu'il y ait en dehors de nos implantations géographiques des implantations à proximité des secteurs économiques. Il va y avoir des débats, en termes de relations travail/habitat. Une série de sujets vont naître. C'est un sujet que nous allons avoir avec la Caf.

Mme Christine BURGÈRES, Vice-Présidente : Je voulais préciser que cette délibération a été précédée de multiples réunions et qu'une étude a été faite par le cabinet Compass pour que nous ayons un diagnostic sur le territoire. C'est une demande de l'ensemble des acteurs, des maires des collectivités qui sont entrées dans Grand Poitiers. Il ne faut pas confondre la nécessité de prendre cette décision sur les statuts pour nous permettre à l'avenir de faire une coordination, et les problématiques liées aux négociations des contrats enfance jeunesse. Il est question-là des contrats enfance jeunesse. Or, la Caf a bien distingué dans les contrats enfance

jeunesse ce qui restait dans les modules municipaux et ce qui était de la compétence communautaire.

Je suis désolée mais je pense que c'est un faux débat. Ce débat, nous allons l'avoir dans les mois qui viennent, dans la mesure où nous sommes dans le cadre des négociations contrat enfance jeunesse. Ne mélangeons pas l'adaptation de la loi NOTRe, la possibilité qui nous est donnée de travailler ensemble sur ce que sera dans les années à venir la gestion de ces différents équipements, et le travail en cours avec les contrats enfance jeunesse. C'est très technique mais il y a deux éléments différents.

M. Alain CLAEYS, Président : Tu résumes bien la situation.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Il faut vraiment que nous travaillions sur la gouvernance. Nous apprenons toujours par hasard qu'un service est fermé, il y a quelque chose à faire.

M. Alain CLAEYS, Président : Jérôme (NEVEUX), il faut que tu sois raisonnable, je me permets de te le dire gentiment. Deux dossiers concernaient l'ex-secteur Val Vert. Sur les transports, nous avons pris la décision – ce n'est pas neutre, c'est normal – d'étendre la politique de transport sur ce secteur d'activité. C'est une demande que tu avais faite, tu avais raison vu le nombre d'habitants, et cela va prendre effet.

Sur ce sujet, cela a été un débat assez long avec tes collègues maires. Nous sommes arrivés à ce compromis. Simplement l'élément nouveau est que la Caisse d'associations familiales (Caf) y met des réserves. Il faut traiter ce sujet à 200 000 euros. La méthode dans ces moments-là est de faire une réunion et de voir comment nous pouvons avancer.

Je pense qu'il faut distinguer, Christine BURGÈRES a tout à fait raison, ce qui est de la gouvernance et de la politique qui va être menée au niveau de la petite enfance, enfance, jeunesse. C'était utile d'apporter ces précisions.

2	2018-0478	Mise en place d'un fonds de solidarité auprès des communes pour compenser la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2018
---	-----------	---

M. Alain CLAEYS, Président : Sur le Fonds de solidarité, je ne vous refais pas le film. Il y a eu, dans le cadre des dotations d'État, un manque à gagner pour certaines collectivités locales de Grand Poitiers mais, il faut le préciser, aussi pour la majorité des communes du département de la Vienne. Il y a eu une baisse des dotations d'État.

Nous avons toujours prôné entre nous la solidarité. Cette baisse a été chiffrée, et cela a été partagé par l'ensemble des maires de l'agglomération, à 1 021 000 €.

Nous avons trois possibilités. La première possibilité était de ne rien faire, laisser l'État face à ses responsabilités. Il n'avait pas de solution. Faire une aide en fonctionnement : vu les mécanismes qui existent au niveau de l'intercommunalité, c'est la Ville de Poitiers qui en aurait bénéficié le plus, ce n'était pas l'objectif recherché.

Autour du Rapporteur général et des Vice-Présidents aux Finances, j'ai regardé cela aussi de près avec les services, Monsieur le Directeur général des Finances, et en relation avec les maires, nous avons fait des fiches pour chacune des communes. L'engagement pris était à l'euro près, de faire une subvention d'investissement. D'où les 1 021 000 euros.

Cela a été acté par l'ensemble des maires. Je me souviens, contrairement à ce qu'ont raconté certains à l'extérieur de cette assemblée, que le ministre (Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics) considéré que c'était une solution intelligente, d'autant plus que cela ne lui coûtait rien. Simplement l'intelligence a des limites, donc nous avons dit collectivement que ce que nous avons pu faire cette année, nous ne pourrions pas le faire les autres années. Il y a une responsabilité à prendre à Bercy – c'est là que cela se passe. Nous ne pouvons pas d'un côté dire qu'il faut aller en intercommunalité et de l'autre ne pas donner les moyens de cette intercommunalité. Voilà le débat tel qu'il se pose.

Nous avons débattu entre nous, cela n'a pas été simple. Que ce soit au Bureau ou à l'Assemblée des maires, à l'unanimité les élus ont accepté le travail fait. Nous continuons. Poitiers a été sollicité pour participer à un groupe de travail au niveau de Grand Poitiers, financier, avec d'autres collectivités. C'est un des sujets que nous allons porter parce qu'il est important.

M. Francis CHALARD, Vice-Président : Je ne pourrais pas dire plus de choses que tu n'as dites. À la suite de cette diminution due à l'impact de la réforme intercommunale – les modalités de calcul n'avaient pas été revues malgré le bouleversement du passage à l'intercommunal –, nous avons fait avec l'ensemble des communes le point pour voir quelle était la perte et quelle compensation nous pouvions donner, prenant en compte la diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC).

Les sommes sur lesquelles nous arrivions ont été réparties, affectées à chacune des communes pour qu'elles retrouvent le montant de leur perte. Nous pouvons regretter une nouvelle fois que les notifications soient arrivées tard, ce qui n'a pas été sans poser problème. Nous vous demandons d'accepter cette répartition.

M. Alain CLAEYS, Président : J'ajoute qu'en France, seules trois communautés urbaines d'agglomération ont mis en place ce système de solidarité. C'est aussi ce qui a fait que nous sommes ensemble aujourd'hui et que ce jeu de solidarité peut fonctionner normalement.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Nous nous félicitons de cette solidarité. Les diminutions des DGF sont principalement dues à l'impact de la réforme de la carte intercommunale sur les potentiels financiers de 2018, dont les modalités de calcul n'ont pas été revues malgré le bouleversement du paysage intercommunal en France.

Le raisonnement de l'État, si j'ai bien compris, est que la répartition de la DGF repose sur la richesse virtuelle des communes composant l'intercommunalité actuelle, comme s'il y avait un ruissellement des communes centres vers les communes rurales du seul fait de faire partie de cette nouvelle intercommunalité. De fait, l'État dit aux intercommunalités : « Débrouillez-vous pour que cette incongruité de baisse de la DGF soit réparée. » C'est ce que fait cette délibération. Mais il est dit que cette réparation sera exceptionnelle cette année.

Or, il a été rappelé lors de la Commission des finances que le ministre (Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics) a clairement dit quand il est venu à Poitiers ne pas vouloir revenir sur la situation précédente. C'est ce que tu nous as dit, Francis (CHALARD), en Commission des finances, je ne me souviens plus si c'était ici ou à Poitiers.

M. Francis CHALARD, Vice-Président : Il a précisé à chacun que nous ne retrouverions pas la situation initiale à 2018 sur les répartitions. Il n'a pas dit qu'il ne travaillerait pas – ce qu'ils sont en train de faire – sur une répartition différente à l'avenir. Nous allons voir dans la loi de Finances ce qui est fait. Il a simplement dit qu'il ne reviendrait pas à une répartition initiale.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Attendons de voir la nouvelle notification de la DGF. Mais si l'État reste sur sa position, il nous semble qu'il faudra pérenniser cette solidarité, c'est notre position.

M. Alain CLAEYS, Président : Dans l'état actuel des choses, ce sera très difficile, et comme je ne veux pas faire de promesses dans cette période et que je ferai de moins en moins de promesses au fur et à mesure des mois, je ne la reprendrai pas.

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec l'expression que tu utilises ; mais ce n'est pas uniquement villes urbaines/villes rurales, c'est la théorie des ruissellements. Je prends une autre communauté de communes, celle du Sud de la Vienne : du fait que Civaux est intégré dans cette communauté de communes, Bercy considère que par ruissellement les autres communes sont devenues plus riches. C'est exactement cela. Cela se pose chez nous, dans le Châtelleraudais et dans le Montmorillonnais.

Je crois que pour notre communauté d'agglomération, cette unanimité est importante : cela montre que cette communauté est solide.

3	2018-0473	Convention-cadre cœur d'agglomération
---	-----------	---------------------------------------

M. Bernard CORNU, Délégué du Président : Cette convention s'inscrit dans le programme national action Cœur de ville. Cela s'est passé de manière très rapide, précipitée. C'est au mois de décembre dernier (2017) que le ministre (Jacques MÉZARD, ministre de la Cohésion des territoires) avait annoncé la mise en place de ce plan action Cœur de ville destiné aux villes de rayonnement régional qui ont un rôle de centre-ville par rapport à leur agglomération.

Il y a des financements derrière. Ce sont pour l'essentiel des financements qui existaient déjà mais qui vont être fléchés sur les villes retenues. Nous avons candidaté pour faire partie des villes retenues dans ce programme national et nous avons appris au mois d'avril (2018) que nous étions retenus parmi les 222 territoires choisis. L'État nous a demandé d'aller très vite pour signer ce que nous appelons une convention-cadre, un document encore très flou et très incomplet mais qui permet de positionner les choses avant qu'elles ne prennent un caractère opérationnel.

Nous avons appelé ce programme Cœur d'agglomération car même si cela concerne essentiellement des choses qui vont se passer sur le territoire de la Ville de Poitiers et dans son centre-ville, ce sont des opérations qui d'une part rejoignent les compétences de Grand Poitiers, et d'autre part confèrent à ce centre-ville de Poitiers un caractère de Cœur d'agglomération pour l'agglomération tout entière. Nous appellerons entre nous « Cœur d'agglomération » notre action Cœur de ville dans notre programme national.

M. Alain CLAEYS, Président : Les financements restent liés à nos compétences : les financements qui relèvent de la Ville de Poitiers sont de la Ville de Poitiers, du Conseil municipal, et les financements qui relèvent de la communauté d'agglomération sont de la communauté d'agglomération. Il n'y a pas de transfert financier d'une collectivité à une autre. Je le précise car légitimement certains auraient pu se poser et se sont posé la question.

M. Bernard CORNU, Délégué du Président : La convention-cadre pour laquelle nous délibérons ne comporte aucun engagement financier à ce stade. Elle ne déclenche aucune action telle quelle. Chaque opération devra ensuite faire l'objet d'une convention opérationnelle qui précisera le rôle de chacun, sachant que la Ville de Poitiers évidemment paiera sa part de manière permanente.

Dans ce contrat-cadre, nous avons regroupé toutes les actions qui peuvent donner au Cœur de ville et au Cœur d'agglomération cet aspect de redynamisation qui porte sur plusieurs thématiques. Nous y trouvons des actions déjà engagées, qui n'ont pas attendu cette convention pour démarrer, des actions à venir, et surtout dans la première phase, celle qui est décrite dans la convention, un diagnostic du territoire, des études dont certaines sont déjà faites, d'autres qui vont être faites, qui permettront de préciser chacun des projets qui pourront ensuite avoir lieu.

Cette convention sert à solliciter des financements complémentaires, y compris pour des actions déjà prévues, financements que nous espérons pour les actions déjà lancées mais qui risqueraient de ne plus être disponibles car ils ont été réfléchis sur l'action Cœur de ville. L'objet essentiel est, dans le cadre des contractualisations, d'appeler des financements complémentaires de la part de l'État.

Ce n'est pas la première fois que nous signons un contrat de cette nature. D'autres contrats ont été à Grand Poitiers signés et concernent des communes. Le contrat de ruralité est un des derniers exemples : des actions, pour l'essentiel, concernent telle ou telle commune. Nous sommes dans une situation analogue.

Les actions fléchées dans ce programme Cœur d'agglomération sont notamment le projet de quartier du palais dont nous avons déjà parlé : il figure là-dedans pour ce qui concernera les éventuelles compétences de Grand Poitiers. Il ne transfère pas les compétences de Poitiers à Grand Poitiers à cet égard.

Le Quartier de la Gare de Poitiers fait l'objet d'une réflexion, de notre point de vue, puisque le moment est venu : maintenant, nous sentons une certaine maturité pour dans le Quartier de la Gare engager des actions de requalification, d'implantation d'économie tertiaire particulièrement, de réhabilitation, d'installation de logements. Nous en parlons depuis longtemps ; maintenant une espèce d'intérêt s'est portée autour de ce Quartier de la Gare. Le moment est venu, nous en reparlerons dans ce Conseil ultérieurement.

En liaison avec le Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) qui a eu lieu aux Couronneries, la liaison entre le Cœur de ville, le Cœur d'agglomération et les Couronneries est un point qui figure dans la convention Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Il n'est pas financé dans la convention Anru mais est inclus dans le projet de contrat-cadre qui est là.

L'amélioration de l'habitat en centre-ville : des opérations sont déjà lancées comme l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU). Les Opérations de restauration immobilière démarrent, comme la réhabilitation du logement locatif de manière générale.

Voilà de manière très générale une présentation de cette convention qui une fois de plus est une convention-cadre, c'est-à-dire qui n'est pas opérationnelle. Plusieurs conventions opérationnelles seront signées au fur et à mesure de l'avancée des études d'une part, et des réalisations d'autre part. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade.

M. Alain CLAEYS, Président : C'est un sujet important. Sur les financements, je confirme ce qu'a dit Bernard (CORNU). Les financements annoncés pour le moment sont dans des procédures connues. Ce ne sont pas des financements spécifiques. Le Quartier de la Gare en particulier est un chantier stratégique en termes environnementaux, en termes d'urbanisme, en termes économiques et en termes de service public.

Ce n'est pas uniquement faire une zone d'activités tertiaires, c'est participer au niveau du Cœur d'agglomération à un nouveau quartier avec les enjeux et demandes du moment, en termes de transition énergétique ou au niveau du numérique.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Effectivement, ce projet, cette action Cœur de ville a été annoncée par Jacques MÉZARD (ministre de la Cohésion des territoires) en disant qu'il y aurait une enveloppe de 5 milliards annoncée, mais que l'appui aux projets de chaque commune repose en réalité sur des cofinancements apportés par des partenaires. 5 milliards d'euros mobilisés sur cinq ans : 1 million par la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions de prêts, 1,5 milliard d'Action logement et 1,2 milliard de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah). D'autres ressources pourront compléter ces enveloppes de crédit, mais pour l'instant nous n'avons pas l'impression qu'il y ait eu une enveloppe spécifique pour cette action Cœur de ville.

Le projet action Cœur de ville de Poitiers lui n'est pas un nouveau projet porté par la collectivité mais un assemblage de projets en cours qui bénéficieront de subventions dans cet unique cadre. Il s'agira, avec le Palais de Justice, de traiter une future friche immobilière, certes exceptionnelle mais délaissée par l'État, qui quitte l'hypercentre pour s'installer en bordure du centre-ville. La Ville va s'endetter durablement et nous voyons déjà que 1,1 million d'euros va être consacré aux seules études mentionnées dans cette convention. Pour l'instant, nous sommes assurés d'une subvention de 110 000 euros.

Pour la Banque de France idem, France Télécom dans le Quartier de la Gare, idem. Cela pose la question plus largement du positionnement de l'État, qui déserte les centres-villes avec ses politiques nationales et en parallèle promet aux collectivités et aux territoires un nouveau souffle avec l'action Cœur de ville.

L'objet d'action Cœur de ville est de mettre en œuvre tous les leviers possibles pour apporter du renouveau au cœur urbain, mais cela passe également et nécessairement par une régulation des extérieurs. À quoi sert de vouloir dynamiser le centre-ville si l'on favorise par ailleurs de grandes zones commerciales en périphérie ? Nous constatons, comme vous, la difficulté pour les commerces à faire perdurer leur activité en centre-ville. J'avais cité en Conseil municipal (de Poitiers le 24 septembre 2018) Le Houblon qui a baissé le rideau seulement deux ans après son ouverture, alors que les V and B pullulent en périphérie.

J'avais également interpellé Patricia PERSICO, qui nous annonce une « vacance à moins de 6 % des cellules », mais lorsque l'on se balade, on a l'impression de tout autre chose. Le chiffre global cache des réalités différentes, avec des secteurs plus fragiles que d'autres.

Les modalités de déplacement sont l'alpha et l'oméga d'une fréquentation du centre-ville. Sur ce document, nous lisons dans la délibération bien plus de références à des parkings qu'à des modes de transports en commun.

Il y a un paradoxe par rapport au commerce : comment peut-on prétendre élargir à ce fonds de revitalisation du cœur de ville si le commerce, vecteur essentiel de la fréquentation des centres-villes, se porte si bien ?

Finalement, nous avons l'impression d'une multiplicité de dispositifs qui ne parviennent pas à masquer la baisse de financement que l'État accorde aux collectivités locales pour les accompagner dans leurs projets.

Cette convention, en l'état, n'apporte rien de nouveau, ni du point de vue des projets ni surtout des financements. Nous nous prononcerons lorsque nous serons dans des propositions plus concrètes, lorsqu'il y aura les avenants.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Nous trouvons que cette délibération est importante, comme nous l'avons déjà dit lundi dernier en Conseil municipal à Poitiers (le 24 septembre 2018), car elle va permettre à la Ville et à la Communauté urbaine, par

la signature de cette convention, d'obtenir des fonds de l'État -nous l'espérons mais nous n'en doutons pas- afin de réaliser certains projets importants à Poitiers et dans l'agglomération.

Nous voterons cette délibération comme nous l'avons fait à la Ville (de Poitiers le 24 septembre 2018), mais je précise que notre accord sur la signature de cette convention ne nous engage en rien sur les projets que nous pourrions retoquer si nous n'étions pas en accord. Les projets évoqués dans cette convention sont importants pour la ville mais pas seulement, Monsieur le Président. Nous devons faire en sorte -nous en parlons assez souvent- que ces derniers rayonnent sur toute la Communauté urbaine, avec un cheminement significatif du patrimoine des villes voisines et de la ruralité.

Le projet du Palais est formidable et nous trouvons que c'est une bonne chose que le palais revienne aux Poitevins. Tant le quartier du palais que celui de la gare -qui est le début de la vitrine de notre Ville- doit être entièrement repensé, mais, comme il est indiqué, les projets relatifs aux quartiers tels que Rivaud -je redis au passage que c'était dans mon programme des municipales de 2014 donc je suis ravie- s'imposent pour l'avenir de nos territoires.

En effet, une ville qui était l'ancienne capitale régionale doit se doter, autant pour le tourisme que pour le monde économique, de quartiers et de logements dignes de ce nom. Pour attirer, vous le savez tous ici, il faut plaire, et pour plaire il faut repenser, rénover, innover en termes de beauté de la ville ainsi qu'en termes de commodités. Il y a beaucoup à faire, surtout en termes de commercialité du plateau -en particulier à Poitiers- et de déplacements sur tout le territoire. Nous avons du travail, du pain sur la planche comme on dit, mais c'est une tâche passionnante. J'espère que nous ferons partie du Comité de projet, comme nous en avons émis le vœu lors de la Commission des finances.

M. Alain CLAEYS, Président : Je ne vais pas reprendre le débat qu'il y a eu au Conseil municipal (de Poitiers le 24 septembre 2018), nous sommes en Conseil communautaire, mais je voudrais vous dire deux choses qui concernent la communauté d'agglomération.

Je pense qu'aujourd'hui, à travers le Projet de territoire, nous l'avons montré en termes de défis, il faut être en mesure par rapport à ce qui est en train de se passer au niveau des demandes d'activité, de répondre à cette offre. C'est le sujet principal du Quartier de la Gare qui nous concerne tous. Si nous nous sommes battus pour l'arrivée du Train à grande vitesse (TGV), c'est que nous considérons, même si tout le monde n'était pas d'accord, même des sujets environnementaux ont été en grande partie traités, que le TGV n'était pas la solution d'attractivité mais constituait un élément important de notre attractivité.

Bien sûr il y a d'autres éléments : la diversité, le CHU, etc. Nous connaissons tous les arguments.

Aujourd'hui, ce que nous disent les investisseurs potentiels : il y a un regain de demandes dans les centres-villes pour des activités tertiaires et de bureau. Je pense qu'il faut être en mesure d'y répondre. Quand ils nous disent « des demandes de bureaux », ce ne sont pas des bureaux secs mais des bureaux dans un environnement donné. C'est pour cela que je considère que le Quartier de la Gare est véritablement une réflexion communautaire à avoir sur l'ensemble des services que nous devons offrir dans un nouveau quartier. C'est essentiel.

La deuxième chose que je voudrais dire concerne les autres communes : si nous voulons, par rapport aux grosses métropoles et à Paris, avoir nos spécificités, nous l'avons décrit lorsque nous avons présenté le Projet de territoire, c'est pour que l'activité puisse rayonner dans d'autres communes. Il y a des entreprises de haut niveau dans d'autres communes que l'agglomération stricte Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou, etc., avec des projets très intéressants. J'espère que nous pourrions en faire la preuve dans les semaines qui viennent, dans d'autres endroits qui ont des éléments performants.

Et puis il y a l'accueil. Ce sont toutes les conventions rurales que nous sommes en train de signer, les chantiers que nous essaierons d'accompagner dans chacune des communes. L'un des éléments d'attractivité : les personnes qui viendront peut-être dans le tertiaire, ici ou là, savent que la ceinture verte n'est pas à trois quarts d'heure de voiture mais à cinq ou dix minutes. C'est cet équilibre qu'il faut trouver.

Pour répondre à Christiane (FRAYSSE) et à Jacqueline (DAIGRE), j'espère des financements d'État, mais au-delà de cette convention, nous devons avoir une ligne directrice dans les années qui viennent. Jacqueline (DAIGRE) demandait qu'au Comité de pilotage tout le monde soit représenté, tout le monde sera représenté. C'est un sujet qui intéresse tout le monde. Il y aura un Comité de pilotage et les propositions feront que les réponses seront faites aux demandes, il n'y a aucun souci là-dessus. Cela dépasse largement les 18 mois à venir et cela engage bien plus longtemps les choses. Je souhaite que sur ce Quartier de la Gare nous allions vite et qu'une délibération passe en fin d'année pour expliquer le mode opératoire sur les études préalables et la concertation. Je pense qu'il est important que nos concitoyens sachent comment nous allons travailler.

4	2018-0434	Représentation et adhésion de Grand Poitiers à l'Association intercommunale TGV qualité de vie
---	-----------	--

M. Alain CLAEYS, Président : Nous proposons d'une part d'accepter l'adhésion et d'autre part de désigner Patrick CORONAS, délégué de Grand Poitiers.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est notre acte de contrition. Nous avons voté la Ligne à grande vitesse (LGV), dont nous savions tous les effets négatifs sur l'environnement. Notre groupe conteste que ce soit un facteur de progrès humain. Nous constatons aujourd'hui ses effets néfastes et en même temps nous militons contre eux. C'est à la marge. Ce n'est pas très efficace.

M. Alain CLAEYS, Président : Que faites-vous, à part la contrition ?

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est vous qui faites la contrition. Nous essayons de militer tout le temps ; notamment nous n'avions pas voté la LGV.

5	2018-0433	Représentation et adhésion de Grand Poitiers à l'association Voie rapide 147-149
---	-----------	--

M. Alain CLAEYS, Président : Nous vous proposons un montant de 500 euros de subvention, et de désigner Gérard SOL délégué titulaire de Grand Poitiers et Francis CHALARD, délégué suppléant.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : L'adhésion à l'association, nous voudrions en dire deux mots car cela a du sens pour nous. La Ville de Poitiers adhère à cette association, et au Conseil municipal (de Poitiers le 24 septembre 2018) nous ne votons pas cette adhésion. Nous ne la votons pas non plus normalement ici, à plus forte raison dans le contexte que nous connaissons et dont nous aimerions bien qu'il provoque une prise de conscience aussi sur ces bancs.

Comment pouvons-nous poursuivre les objectifs de cette association à l'heure où 700 scientifiques lancent un appel pour que l'on change de logiciel face au dérèglement

climatique, où nombre de citoyens, y compris ici, ont marché pour réclamer que l'on prenne enfin en compte l'urgence ?

Je rappelle brièvement cet appel qui nous exhorte à passer « de l'incantation aux actes pour enfin se diriger vers une société sans carbone », qui signale que « seuls des changements immédiats et des engagements de court terme, dans le cadre d'objectifs clairs et ambitieux à l'horizon 2030, peuvent nous permettre de relever le défi climatique ». Ces scientifiques nous disent que nous sommes entrés dans le futur climatique, puisque nous constatons d'ores et déjà la hausse du niveau de la mer, l'acidification des océans, et j'en passe. Il y a des solutions disponibles, en particulier celle qui consiste à repenser audacieusement la mobilité. Ce n'est pas en doublant la surface des routes que nous agirons contre le modèle de la voiture individuelle.

De la même façon, nous souhaitons réaffirmer notre position concernant la déviation de Mignaloux-Beauvoir. Le sujet semble avancer localement : le dossier a été présenté aux Maires concernés en juillet et il devrait maintenant y avoir une présentation par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) à Mignaloux-Beauvoir et à Sèvres-Anxaumont. Comme l'Association de citoyens indépendants déterminés à défendre leur environnement (Acidde), nous pensons qu'il faut se diriger vers des solutions non coûteuses en terres, laissant une large place aux solutions alternatives à la voiture individuelle, c'est-à-dire résoudre le flux pendulaire local par des bus à haut niveau de service, et résoudre le flux des poids lourds dans la traversée de Mignaloux par une tranchée couverte. Il semble que l'on envisage des solutions alternatives comme une déviation courte de 3 kilomètres. En tout état de cause, nous aimerions que le débat n'échappe pas à cette Assemblée.

M. Gérard SOL, Délégué du Président : Merci, Monsieur ARFEUILLÈRE, de nous dire ce qui est bon pour notre commune et pour les habitants de Mignaloux-Beauvoir. J'attendrai, moi, qu'eux se soient exprimés pour donner leur solution. Notamment tu parles d'aménagement, ce n'est pas l'objet de cette délibération.

L'objet de cette délibération, tu l'as bien vu, était l'adhésion à cette association. Pourquoi cette association ? Parce que la plupart des membres sont des élus locaux, de Bressuire à Poitiers et de Poitiers à Limoges, qui veulent désenclaver leur territoire pour régler les trajets du quotidien. Que sont les trajets du quotidien ? Ce sont des gens qui tous les matins vont travailler dans le bassin d'emploi de Poitiers de ce côté-là et du côté de Limoges. C'est leur faciliter la vie ; sinon, ils vont se sentir encore plus isolés.

6	2018-0481	Renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Poitiers-Biard : désignation de représentants de Grand Poitiers
----------	-----------	---

M. Alain CLAEYS, Président : Pour les représentants de Grand Poitiers, nous proposons (Philippe) BROTTIER et (Michel) FRANÇOIS comme membres titulaires, et (Gilles) MORISSEAU et (Anne) GÉRARD comme membres suppléants.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Ce n'est pas sur le renouvellement des membres que nous voulons intervenir, c'est simplement avoir un retour sur l'état d'avancement de la mission, l'audit lancé sur l'aéroport. Nous souhaiterions avoir un retour de la Commission.

M. Alain CLAEYS, Président : Il faut s'adresser au Président de l'aéroport.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Nous sommes en train de nommer des membres qui peuvent nous faire des retours.

M. Alain CLAEYS, Président : Je parle sérieusement. Il faut en parler au Président de l'aéroport que j'ai rencontré la semaine dernière assez longuement avec le Directeur général. Je communiquerai lorsqu'il aura lui-même communiqué. Nous avons abordé l'avenir de l'aéroport, les problématiques. Cela a été évoqué au Département peut-être ; moi j'attends que le Président me contacte et je m'exprimerai à ce moment-là.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : En l'occurrence nous renouvelons les membres, des membres de Grand Poitiers siègent.

M. Alain CLAEYS, Président : La délégation de service public se termine fin 2019. D'ici là, quelles stratégies mettons-nous en place ? Par ailleurs, quid de la Chambre de commerce ? Les données sont là, je les connais, nous en avons discuté. J'attends que le Président du Syndicat de l'aéroport s'exprime et je m'exprimerai. Bien sûr, nous aurons tout ce sujet et ce débat en détail. Nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de choses, je verrai concrètement comment cela se met en place. Nous en parlerons dès que le Président en aura parlé.

C'est un sujet important, mais j'ai des règles de correction que je m'applique à moi-même. En clair, nous devons faire des courriers communs, j'attends que ces courriers soient finalisés. Tout cela sera rendu public, nous en débattons ici, c'est un sujet important. Mais j'espère que nous n'en débattons pas qu'ici. Cela concerne le Département, l'intercommunalité, les Deux-Sèvres et d'autres lieux de la région, mais mettons une stratégie au point, nous. Nous serons d'autant plus forts à la Région si nous avons une stratégie. Sylvain (POTHIER-LEROUX), tu pourras passer me voir, je te dirai la même chose. Je fais le travail mais je ne peux pas me substituer, je ne suis pas Président de l'aéroport.

C'est un sujet important, je ne veux pas faire le Café de Commerce. À un sujet important, je répondrai sérieusement lorsque j'aurai les éléments pour répondre sérieusement. Tu peux comprendre cette démarche. Elle a toujours été la mienne sur ces sujets.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Effectivement c'est un sujet sérieux. Comme nous n'avons pas de présentation annuelle de ce qui se passe au Syndicat de l'aéroport, nous profitons de cette délibération pour en parler. Pour nous, trois points sont importants : la question du financement, l'impact écologique et le modèle économique.

Pour financer le fonctionnement de l'aéroport, Grand Poitiers consacre 770 000 euros annuels. Le Département et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) font de même. La participation des trois membres principaux du Syndicat de l'aéroport est a minima de 2,3 millions annuels. La participation de l'État a évolué, mais nous ne savons pas à combien elle s'élève.

La délégation de service public remportée par Vinci se terminera fin 2019, et nous nous posons un certain nombre de questions : quel va être le nouveau mode de gestion ? Une coopération avec les autres aéroports voisins sera-t-elle envisagée ? Le partenaire historique qu'est la Chambre de commerce et d'industrie affirme ne plus pouvoir supporter financièrement la promotion de cet équipement ; qui va supporter ce coût ? Pour quel service ? Au profit de quelle compagnie aérienne ? La Région va-t-elle se substituer à la Chambre de commerce ? Toutes ces questions, nous nous les posons comme vous dans cette Assemblée.

Sur l'aspect écologique, nous préférons le train à l'avion de Poitiers-Biard. Toutes les lignes proposées sont pour des trajets de moins de 1 000 kilomètres. Pour Lyon, la ligne est qualifiée par l'Europe d'« obligation de service public ». Pour un vol Poitiers-Lyon, soit 380 kilomètres, chaque vol émet 58,3 kilos de CO₂ équivalent passager (source : Direction générale de

l'aviation civile (DGAC), calculateur CO₂ de l'aviation) et le même trajet en train est de 2,57, soit 22 fois moins.

Pour le modèle économique, la majorité du trafic est assurée par la compagnie low-cost Ryanair qui assure quasi tous les vols hormis ceux vers Lyon. Selon l'association Anticor34, les collectivités locales de Montpellier et de sa région avaient fait acheter entre 2010 et 2013 pour 7,5 millions d'euros de publicités touristiques sur le site de la compagnie aérienne. En effet, l'association chargée de la promotion du tourisme de Montpellier a acheté des espaces publicitaires à AMS Airport Marketing, société basée dans le paradis fiscal de l'île de Man. Or, AMS est une filiale de Ryanair, dont la seule activité est de gérer la publicité apparaissant sur le site de la compagnie aérienne low-cost.

En soi, la pratique n'a rien d'illégal, à une condition, selon Bruxelles : que cela ne soit pas une façon de subventionner Ryanair pour l'inciter à rester sur l'aéroport. Ou pire, de chantage : l'Association de lutte contre la corruption soupçonne la compagnie aérienne de s'engager à maintenir la desserte de l'aéroport de Montpellier en échange de ces contrats publicitaires.

Nous souhaitons être éclairés sur le point suivant : le Syndicat mixte de l'aéroport de Poitiers-Biard a-t-il conclu des contrats publicitaires avec AMS et si oui, à quelle hauteur ?

De plus, Ryanair est une compagnie low-cost qui fait régulièrement la une sur la façon dont elle traite son personnel au mépris du droit du travail. Aujourd'hui ou demain, une grève est, ou va, être organisée par le personnel. Ryanair affiche une santé financière éclatante grâce aux contributions des collectivités locales qui participent à l'équilibre des budgets des aéroports, tout cela sur le dos des collectivités locales. Grand Poitiers, territoire bienveillant, peut-il continuer à fermer les yeux sur les méthodes de cette compagnie ?

Ce sont chaque année plusieurs millions d'euros d'argent public qui sont affectés à cet équipement qui sert à un mode de déplacement inadapté à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous demandons qu'une présentation soit faite par le Président de l'aéroport s'il veut bien nous faire l'honneur de nous expliquer ces orientations, et également à réorienter notre participation à ce Syndicat vers la promotion de modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre.

Gilles MORISSEAU, Délégué du Président : Beaucoup de questions posées par nos collègues sont importantes. C'est un sujet qui demande des décisions rapides. Le renouvellement de la Délégation de service public (DSP) doit avoir lieu, doit aller assez vite. Effectivement les salariés, comme le signale Christiane (FRAYSSE), sont inquiets de la fermeture, de leur avenir professionnel. Au niveau de l'exploitation, 17 personnes sont concernées. Il y a également les services de la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC), la météo, il y a du monde sur la plate-forme. Ce sont beaucoup de gens.

Pour répondre simplement à Sylvain (POTHIER-LEROUX) qui nous a interpellés en tant que membres désignés ici : cette Commission consultative environnementale ne gère que l'aspect environnemental de l'aéroport, c'est-à-dire les contraintes par rapport aux riverains. C'est surtout cela, l'objet de cette Commission.

Je rappelle que dans cette Commission je fais état régulièrement des nuisances liées à des trafics non commerciaux, des trafics de vols d'entraînements militaires notamment, perturbations importantes qui ne rapportent rien, ni au Syndicat mixte, ni à l'économie locale. Ils ne font pas de plein, ils ne posent pas les roues. Cela n'apporte rien à l'économie ni à notre territoire.

Lors de la Commission l'année dernière, j'avais insisté assez fortement pour que ce volume de trafic aérien de vols d'entraînement diminue. Cela ne semble pas avoir été le cas. Nous verrons

à cette prochaine Commission qui aura lieu en décembre (2018) si cela a été le cas. Nous parlons environnement, écologie, pollution notamment des aéronefs, il faut rappeler qu'à l'aéroport de Poitiers-Biard il y a plus de trafic, de rotation d'avions non commerciaux, des vols d'entraînement, que de vols commerciaux qui rapportent aux territoires. Par rapport à tout l'est de Poitiers -il n'y a pas que Biard : Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances sont très concernés aussi-, je pense qu'il faudra que nous ayons cette réflexion.

M. Alain CLAEYS, Président : Quel est ton point de vue sur le maintien de l'aéroport de Biard ?

Gilles MORISSEAU, Délégué du Président : Je soutiens le maintien de l'aéroport de Biard, qui s'appellera d'ailleurs Poitiers-Biard et pas d'autres noms qui ont été évoqués.

M. El Mustafa BELGSIR, Vice-Président : Si cet aéroport accueille des contrôleurs aériens de manière permanente toute la semaine, c'est aussi grâce à la présence des vols d'entraînement.

La deuxième chose : je m'adresse à Christiane FRAYSSE qui à un moment de son intervention a dit qu'elle préférerait le train à l'avion. Je rappelle que le train est électrique et que l'électricité fournie à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) provient à 80 % du nucléaire – sinon on met des locomotives au diesel, à charbon. Je ne comprends pas.

M. Alain CLAEYS, Président : Nous connaissons les positions des uns et des autres. Chacun s'est exprimé. Il y a trois questions, nous les connaissons tous. Pour le département de la Vienne et des Deux-Sèvres, je vous rappelle que 25 % du trafic de l'aéroport vient des Deux-Sèvres. L'aéroport est un élément utile d'attractivité. C'est une question tout à fait légitime. Par rapport à cela, quels financeurs souhaitent participer au financement de l'aéroport ? Troisième question : pour quelle délégation de service public ?

Tout le reste, c'est du baratin. Je comprends les personnes qui disent : « L'aéroport ne sert plus à rien. » Ce n'est pas mon choix pour le moment. La question se posera peut-être à moyen terme, aujourd'hui ce serait une erreur stratégique. Nous ne pouvons pas tout faire tout seuls. C'est un outil départemental et interdépartemental.

J'ajoute une dernière question : quelles collaborations pouvons-nous avoir avec d'autres aéroports ? Je pense à Tours ou à l'avenir de Limoges. Je me suis exprimé avec le Président du Syndicat, je ne dis pas ce qu'il m'a répondu à ce moment-là mais ce sont ces questions qui vont se poser. Nous pouvons nous les poser sans faire de procès aux uns et aux autres. Chacun peut avoir son approche. Si nous pouvions avoir plusieurs transporteurs en plus de Ryanair, ce serait une bonne chose. Nous l'avons en tête. Nous aurons le débat assez rapidement car des dispositions vont devoir être prises très rapidement.

8	2018-0345	Représentation au sein du syndicat Eaux de Vienne – Siveer : remplacement de Mme Véronique Maisonneuve par M. Christophe Bykowski
---	-----------	---

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : C'est une remarque que j'ai déjà faite en Commission des finances. Quand nous choisissons des représentants au sein des différentes instances, ce sont des hommes plutôt que des femmes. Si nous signons la charte de l'égalité hommes-femmes, il faut aussi veiller à l'appliquer. Je sais que cela peut paraître anecdotique et ce n'est pas contre les personnes.

M. Alain CLAEYS, Président : Ce n'est pas du tout anecdotique. Quand je vois l'organigramme de Grand Poitiers et Poitiers, sur l'égalité femmes-hommes, il y a toujours des progrès à faire,

mais si je prends le nombre de Directeurs généraux adjoints (DGA) à Grand Poitiers, c'est la parité totale. Nous faisons les uns et les autres des efforts, les Vice-Présidentes et Vice-Présidents. Il y a vraiment une mobilisation dans la collectivité là-dessus.

12	2018-0359	Convention de services communs ingénierie juridique et financière entre Grand Poitiers et les communes intéressées
----	-----------	--

M. Francis CHALARD, Vice-Président : Cette démarche répond au défi des solidarités. Pour accompagner les communes dans leurs préoccupations du quotidien, nous proposons de bénéficier de services communs, conseils juridiques, conseils financiers, aide à la recherche de financement de projets. Ce service est gratuit pour les communes qui veulent y adhérer mais chaque commune doit prendre une délibération à cet effet. Vous avez les conventions jointes. Cette convention a été présentée au Comité technique qui l'a acceptée : employeur et syndicat pour, une abstention et un contre.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Nous voulons faire état de notre préoccupation à propos de cette convention de service commun. Pour nous, ce service commun s'apparente à un transfert des compétences des communes vers la Communauté urbaine dans les domaines juridique, financier et des demandes de subventions. Il n'est pas étonnant que les plus petites communes se sentent isolées des services de trésorerie et de préfecture, dans la mesure où ces services publics ont totalement disparu. Les trésoreries municipales ferment les unes après les autres. Faut-il pour autant généraliser ?

Ce service commun en devenir semble dimensionné pour intégrer, absorber les services financiers et juridiques des communes de Grand Poitiers, et non pour dépanner les petites communes ponctuellement sur un dossier particulier. Cela peut s'apparenter à un transfert de compétence vers l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et non à un appui des services de Grand Poitiers vers les communes. Nous nous posons la question de savoir en quoi cela améliorera le service rendu aux administrés.

À partir du moment où la commune délègue son ingénierie financière, sa préparation budgétaire, les écritures et exécutions budgétaires ainsi que la recherche des financements et les demandes de subventions, que lui reste-t-il ? Si l'on ajoute les compétences transférées dans le cadre réglementaire -les nouvelles voire celles que nous pourrions envisager-, cela sonne le glas de l'idée communautaire car il n'y a plus de communes.

En conséquence, nous voyons bien à la fin des fiches d'impacts les effets sur la mise en place de ces services communs : nous allons devoir ajouter la mise en place de fiches d'impacts et des effets sur les communes dépouillées. Nous nous posons aussi la question du licenciement des Directeurs généraux des services (DGS) et personnels des communes autres que la ville centre.

M. Alain CLAEYS, Président : Je suis sans voix. Je ne pensais pas que la démagogie pouvait aller aussi loin. Je parle en présence des maires des plus petites communes : tous nos services, les services financiers, les services juridiques, les services d'urbanisme ont été visités, discutés avec nos collègues maires, ils peuvent témoigner, ils sont ici tout l'été pour apporter un plus aux communes dans leur ensemble.

Avez-vous été dans les petites communes, avec les services qu'elles peuvent avoir ? Il n'est pas possible de dire cela. Les maires qui sont là, levez la main s'il y en a un qui est favorable à cela. Je pense que c'est surtout le contraire. Vraiment, non. On peut utiliser certains arguments mais pas celui-là, je vous en supplie. C'est démagogique.

Il est vrai qu'il y a des problèmes dans les petites communes, mais pas celui-là. Tous les maires me demandent -il y a même eu un débat entre nous- : faisons-nous rémunérer cette aide ou pas ? J'ai demandé que ce ne soit pas rémunéré, tout le monde était d'accord.

J'accepte des débats, mais pas celui-là. On fait mal à la démocratie. Il est vrai que les maires peuvent avoir des problèmes dans les petites communes mais cette démarche de la communauté d'agglomération, qui n'est pas une démarche de Poitiers par rapport aux autres, est collective, souhaitée par les uns et les autres.

Il y en a un qui l'avait compris il y a un grand nombre d'années, nous ne pouvons pas dire qu'il ne défendait pas les communes rurales, c'était René MONORY. Il l'avait compris à l'époque et avait fait l'Agence technique départementale. Pourquoi ? Il fallait des prestations, des aides pour accompagner les communes dans leur réflexion. Je vous assure, interrogez en dehors de cette séance : les fonctionnaires ont passé du temps, ils m'ont dit : « Nous avons pris du plaisir à travailler, nous avons appris des choses, compris un certain nombre de choses. » Je vous le dis avec un peu de passion, mais pas cela, non.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : J'aime bien les volées de bois vert, mais il ne faut pas exagérer. Il y a des mots qui sont employés contre lesquels nous pouvons réagir aussi, en particulier le mot « démagogie » et le fait que nous fassions mal à la démocratie. Vous avez applaudi le Président, c'est très bien, laissez-moi simplement dire deux mots ici.

Nous ne sommes pas hors sol non plus et nous rencontrons des gens qui participent aux Conseils municipaux des petites communes. Nous nous intéressons à ce qui se passe dans les petites communes. Le fait de dire que les petites communes s'éloignent de plus en plus des services centralisés, me semble-t-il, est quelque chose qu'il faut savoir entendre. Excusez-moi, si vous êtes en colère je le suis tout autant : ce n'est pas parce que l'on va se mettre des lunettes noires pour ne pas voir que les évolutions ne se feront pas.

M. Alain CLAEYS, Président : C'est tout le contraire. Quel est le malaise dans les communes rurales ? Les compétences d'ingénierie s'éloignent de ces communes rurales. On fait l'inverse. On essaie collectivement d'apporter des services qui sont sous la responsabilité des maires ici. C'est l'inverse que nous faisons, c'est pour cela que nos collègues réagissent comme cela. Réfléchis à cela.

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : C'était le sens de mes propos. Nous parlons en ce moment de centralisation, il y a un effacement des services, la fermeture de certaines trésoreries, de fait. Mais il ne faut pas prêter ce propos à la Communauté urbaine. Au contraire, participer à la Conférence des maires est une demande des élus ; ce n'est pas à mettre en opposition avec ce qui arrive. Il y a les choses qui arrivent du fait de la loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et les choses que nous essayons de mettre en place sur notre territoire.

17	2018-0450	Budget mobilités – décision modificative numéro 2
----	-----------	---

M. Alain TANGUY, Délégué du Président : Cette décision modificative numéro 2 du budget Mobilités est plutôt complexe. Elle a pour objet principal de rétablir la situation des comptes au 31 décembre 2017 conformément à la délibération que nous avons prise le 22 juin 2018 en Conseil communautaire sur l'approbation des comptes administratifs.

Bien sûr, cette décision modificative est équilibrée en recettes et en dépenses. Je vais essayer de vous donner quelques détails, le plus simple possible. La décision modificative de ce budget

est complexe comme je viens de vous le dire, compte tenu des corrections relatives aux délibérations en 2018.

Ce qu'il faut retenir : en fonctionnement et en investissement, suite aux observations émises au compte de gestion 2017, nous avons corrigé les discordances résultant du partage de l'ancien budget Transport entre le budget Mobilités et le budget Parkings, premier point.

Deuxième point : nous avons ajusté des opérations d'ordre budgétaire.

Troisième point : nous avons transféré de l'investissement vers le fonctionnement pour financer les impacts des travaux de Modernisation du réseau de transport public (MRTP) en ce qui concerne les cartes d'abonnement et autres aléas du chantier pour 61 000 euros.

Transfert de l'investissement vers le fonctionnement de la subvention destinée à permettre à Vitalis de compenser les amortissements des biens – nous en avons longuement discuté – pour 2 113 000 euros. En ce qui concerne les opérations en investissement, nous parlons aussi dans cette délibération :

- de l'actualisation du Fonds de compensation de Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 350 000 euros,
- de la réduction des emprunts à contracter pour 1 700 000 euros,
- du virement de crédit de l'opération NPRU, vers l'opération Bus à haut niveau de service (BHNS) pour la création d'un nouveau parc relais pour 50 000 euros,
- d'opérations en fonctionnement pur que sont la contre-passation des intérêts courus non échus pour 139 000 euros,
- de la régularisation d'un rattachement de dépenses pour 1 840 000 euros,
- des virements de crédits pour expérimenter une desserte urbaine à Saint-Georges-lès-Baillargeaux et à Jaunay-Marigny pour 61 000 euros.

Enfin, l'actualisation des frais bancaires liés à la gestion des emprunts : 8 000 euros.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Pour ce budget, nous demandons qu'une présentation synthétique soit faite afin de comprendre tous ces mouvements : cela va dans un sens, c'est annulé, c'est reporté, nous n'y comprenons rien. Je ne mets pas en cause l'explication faite mais nous n'avons plus la lecture.

M. Alain CLAEYS, Président : Cela a fait l'objet d'une question écrite de ta part et il y aura une réponse écrite.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Très bien. Nous pouvons comprendre un mouvement mais nous n'avons plus la vision globale du budget.

M. Alain TANGUY, Délégué du Président : Si vous le souhaitez, à la prochaine Commission Mobilités nous pourrions entrer dans le détail – c'est franchement compliqué, c'est sûr.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Nous dire où nous en sommes aujourd'hui. Nous n'allons pas passer deux heures là-dessus mais c'est compliqué.

Nous voudrions également redire ce que nous avons dit : le rapport de la Chambre régionale des comptes avait indiqué que l'amortissement des équipements devait être comptabilisé, mais elle n'a désigné ni la régie de transports ni Grand Poitiers. Nous aurions préféré que Grand Poitiers garde dans ses comptes et dans son périmètre les décisions sur ces équipements.

Ce budget est très endetté ; pourtant il est essentiel pour mener une politique de mobilité ambitieuse. Si nous voulons moins d'émissions de gaz à effet de serre, nous devons diminuer le

flux des voitures, et le transport collectif en est un levier majeur. Nous demandons qu'une analyse financière de ce budget nous soit présentée afin de mesurer notre marge de manœuvre dans le périmètre de GP 40.

18	2018-0451	Budget mobilités – mise à jour des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiements (CP) pour la période 2017 à 2020
-----------	-----------	---

M. Alain TANGUY, Délégué du Président : Comme le disait Claude (EIDELSTEIN) tout à l'heure, la 18 est simplement la déclinaison de la décision modificative précédente puisque la section investissement est impactée. Nous mettons à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants. Nous en avons terminé pour cette délibération numéro 2.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Comme d'habitude, vote dissocié puisqu'il y a la ligne du Bus à haut niveau de service (BHNS).

26	2018-0408	Provision à constituer sur le service de l'eau
-----------	-----------	--

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Provision à constituer sur le service de l'eau : les facturations relevant de l'eau génèrent une part de recettes non recouvrées. Afin d'améliorer le recouvrement, plusieurs actions ont été menées mais nous vous demandons de constituer une provision pour risque à hauteur de 50 000 euros au titre de l'exercice 2018 pour faire face aux risques d'impayés liés aux produits du service de l'eau.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Sur ce sujet, nous attendons la Commission spéciale ou l'étude promise sur la tarification sociale de l'eau qui nous permettrait de ne pas avoir à constituer de provisions pour le non-paiement de l'eau. Je pense que cela limiterait les risques.

M. Laurent LUCAUD, Délégué du Président : Comme annoncé en Commission, ce sera vu avant la fin de l'année. Là, nous parlions notamment du budget Assainissement où il y avait des non-paiements. Le budget Eau est beaucoup moins impacté : avec la loi WARSMANN, quand il y a des fuites après compteur sur des réseaux privés, c'est bien sur le budget Assainissement qu'il y a défalcation de la facture. Cela n'a rien à voir avec une tarification sociale de l'eau.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Le 26 est le budget Eau, ce n'est pas le budget assainissement.

M. Alain CLAEYS, Président : L'Assemblée est éclairée.

28	2018-0335	Modulation du coefficient multiplicateur de taxe sur les surfaces commerciales pour 2019
-----------	-----------	--

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Cela concerne la modulation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales pour 2019. Je vous rappelle que cette taxe concerne les surfaces commerciales des magasins dès lors qu'elles dépassent 400 mètres carrés, ainsi que les magasins franchisés lorsque la surface de vente au niveau national dépasse 4 000 mètres carrés.

Le barème de la taxe n'est pas réévalué chaque année par la loi. Ce sont les collectivités qui agissent sur un coefficient multiplicateur. Le coefficient actuellement pratiqué par Grand Poitiers

est de 1,15. Il est de ce niveau depuis 2016. Nous vous proposons de le passer à 1,18 à partir du 1^{er} janvier 2019.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Nous sommes opposés, comme d'habitude, à l'augmentation du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), estimant qu'il s'agit d'une charge supplémentaire pour les entreprises qui, je vous le rappelle, même si elles dépassent une certaine surface et un certain chiffre d'affaires, sont pourvoyeuses d'emplois - c'est le plus important.

L'année dernière, la TASCOM avait baissé et la cause en était probablement une baisse du chiffre d'affaires -comme je le disais tout à l'heure, le calcul est fait également sur ce dernier. Votre calcul de 140 000 euros de progression ne le sera peut-être pas au final : tout cela dépendra de la bonne santé de nos entreprises.

Pour mémoire, le nombre de surfaces commerciales de plus de 400 mètres carrés est dans la Vienne de 261, à Grand Poitiers 156 et à Poitiers 60. Vous voyez qu'il n'y a pas uniquement des grandes surfaces -c'est la réponse que vous nous apportez toujours.

29	2018-0336	Dotation de solidarité communautaire 2018
----	-----------	---

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Il s'agit de la dotation de solidarité communautaire 2018. Nous reconduisons le montant 2017, c'est-à-dire 250 000 euros. Vous avez la ventilation par commune.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : En avril 2016, par délibération, Grand Poitiers 13 a figé les rapports financiers entre la communauté d'agglomération et les communes la composant, en cristallisant les dotations de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation. Nous nous étions abstenus sur cette délibération au motif que l'enjeu politique ne nous apparaissait pas très clairement.

Un article paru dans *La Lettre du financier territorial* en juin 2016 peut nous aider à comprendre. Il qualifie ce choix de cristallisation « d'arme atomique » constituant un facteur de rigidité et potentiellement de surcoût important pour l'intercommunalité.

Avec cette cristallisation de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, certaines communes bénéficient de ce que nous qualifions de rente, et d'autres continuent à payer à partir de situations stratifiées aux différentes évolutions de l'intercommunalité. Cela suggère que si les communes n'étaient pas entrées dans l'intercommunalité, elles auraient connu la même croissance : nous ne le pensons pas.

Là-dessus se greffent les dotations de l'État qui elles aussi n'ont pas changé leurs règles de calcul, alors même que c'est l'État qui a incité les collectivités à se regrouper.

Ces mécanismes financiers sont compliqués, mais faire preuve de solidarité pour construire une nouvelle intercommunalité dotée de moyens et redistributive pour que toutes les communes puissent avancer harmonieusement est un vrai défi politique.

Sur ce point et sur la répartition qui nous est proposée ici, un débat devrait avoir lieu non seulement au niveau de l'exécutif ou de la Conférence des maires, mais également dans cette Assemblée.

30	2018-0196	Approbation des rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 15 mars 2018 et du 22 juin 2018
----	-----------	--

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Il s'agit du rapport lié à deux Commissions locales d'évaluation des transferts de charges (Cletc) que les collègues maires connaissent bien.

La première, celle du 15 mars 2018, a eu à traiter de quatre sujets : la fourrière pour animaux errants, infrastructures de charge pour véhicules électriques, recettes liées à la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, enfin la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

Il y a eu la deuxième Cletc du 22 juin avec trois sujets : la correction d'une erreur concernant la Gemapi ; la correction d'une erreur concernant le calcul compétence voirie pour Vouneuil-sous-Biard, et le retour sur le choix des communes de modifier ou non l'imputation de l'attribution de compensation. Les communes pouvaient l'imputer soit en fonctionnement soit en investissement, et des communes ont voulu corriger le choix de leur imputation. Il leur était permis de le faire le 22 juin dernier (2018).

Vous avez les tableaux par commune et concernant ces compétences, ainsi que les nouveaux tableaux des attributions de compensations, là aussi par commune, pour toutes les années futures, dans la mesure où il y a aussi une question d'emprunt reprise par Grand Poitiers.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Sur le sujet infrastructures de charge pour véhicules électriques, le choix des membres de la Cletc de valoriser le transfert de compétence à zéro au motif que le secteur privé s'approprierait ce secteur nous paraît discutable.

Par ailleurs, il apparaît à la lecture du rapport que les membres de la Cletc ne reçoivent pas les documents suffisamment en avance pour pouvoir s'en imprégner et que selon les compétences transférées, le principe de mutualisation est appliqué ou non, que l'évaluation des charges est difficile à faire, même si de nombreuses règles existent pour le faire.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Je voulais préciser : il y a eu des discussions mais un accord s'est formé à la fin de la réunion.

Mme Marie-Dolorès PROST, Conseillère communautaire : J'ai la procuration pour Gérald BLANCHARD. Sur cette délibération il souhaite s'abstenir, ce qui n'est pas mon cas.

31	2018-0197	Attributions de compensation
----	-----------	------------------------------

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : 31, c'est la conséquence de la délibération précédente en reprenant en fonction des compétences transférées le montant des attributions de compensations pour les années 2018 jusqu'à 2032 et commune par commune.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Ce calcul est le résultat de la Commission locale de calcul du transfert de charge des communes vers l'intercommunalité. Celle-ci s'engage à consacrer la même somme sur le territoire de la commune. C'est un raisonnement qui constate que le tout est égal à la somme des parties, rien de plus. L'intercommunalité n'est pas un échelon qui mutualise, mais un porte-monnaie compartimenté avec lequel il est bien difficile de construire une politique à l'échelle du nouveau territoire.

Nous nous abstiendrons.

41	2018-0422	Aménagement site des Carmélites : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
----	-----------	--

M. Francis CHALARD, Vice-Président : Concernant l'aménagement du site des Carmélites, c'est une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil). L'objectif est de solliciter l'État à hauteur de 2 200 000 euros pour le projet des Carmélites, ce qui représente 40 % du montant hors taxes du projet de 5 500 000 euros. C'est une subvention obtenue dans le cadre de la négociation avec l'État pour la signature du contrat financier qui encadre les dépenses réelles de fonctionnement à 1,10 %.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : C'est juste une précision. Il nous avait été dit lors de la signature de ce contrat que les opérations éligibles à la Dotation de soutien à l'investissement local seraient majorées. Cela a-t-il été le cas ?

M. Francis CHALARD, Vice-Président : Oui : 2 200 000 euros, c'est une belle majoration.

45	2018-0485	Présentation du rapport d'activité 2017 de la Société d'équipement du Poitou (SEP)
----	-----------	--

M. El Mustapha BELGSIR, Vice-Président : La 45 est l'autre rapport des administrateurs, cette fois-ci concernant la Société d'équipement du Poitou (Sep). Au cours de l'exercice 2016-2017, un certain nombre d'opérations d'augmentation et de réduction de capital ont porté notre capital social à 919 655 euros. Je rappelle qu'il était de 762 196 euros.

Au cours de ces opérations, les Villes de Parthenay et de Naintré ont émis le souhait de quitter la Sep. Grand Poitiers a racheté les actions de la Ville de Parthenay et Grand Châtellerault a racheté les actions de la Ville de Naintré.

Au cours de l'année 2017, la société a engagé un peu plus de 2 700 000 euros de travaux dont un peu plus de 800 000 euros pour les concessions et 1 900 000 euros pour les mandats. Elle a vendu pour 3 973 000 euros de terrains destinés à des logements et un peu plus d'1 million d'euros de terrains destinés à de l'activité.

Le bilan de l'exercice s'élève à + 28 280 euros. Pour le reste et le détail, le rapport est annexé à la délibération.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : J'ai une question. Nous lisons à l'écran que le Comité stratégique du 15 juin 2017 a eu pour objet d'étudier la création d'une Société publique locale (SPL) adossée à la Sep. Pourrions-nous en savoir un peu plus ?

M. El Mustapha BELGSIR, Vice-Président : Oui : l'idée de la création d'une SPL entre dans le cadre d'une stratégie que nous avons mise en place en 2014 lors des essais de restructuration de la Société d'équipement du Poitou. La présence d'une SPL sur un territoire est importante pour pouvoir contribuer à l'aménagement du territoire d'une manière beaucoup plus efficace et diligente. L'idée pour nous est que cette SPL puisse s'adosser aux compétences de la Sep, mais c'est une SPL qui pourrait être créée entre deux collectivités.

138	2018-0488	Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2019
-----	-----------	---

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : La taxe Gemapi pour 2019 : comme vous le savez, pour cette taxe ce n'est pas un taux que nous votons, c'est un montant. Nous vous proposons de reconduire le même montant que pour 2018, c'est-à-dire 200 000 euros.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est sur la somme : nous nous posons la question de savoir si c'est suffisant pour exercer cette compétence.

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : En fonction des prévisionnels qui ont été faits, cela l'est.

M. Alain CLAEYS, Président : J'ai reçu le Président du Syndicat de rivière l'autre jour, nous avons eu une réunion de travail. C'est un sujet à voir très précisément.

53	2018-0464	Aménagements de la route départementale 951 sur la commune de Jardres – mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Jardres
-----------	-----------	--

Mme Éliane ROUSSEAU, Vice-Présidente : Nous demandons une mise en comptabilité du Plan local d'urbanisme de Jardres. En effet, des travaux ont été faits par le Conseil départemental et restent à faire. Nous sécurisons trois carrefours, un giratoire, deux tourne-à-gauche et un créneau de dépassement.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est la formulation, quand nous lisons la délibération, qui nous fait réagir. Nous voyons une belle phrase : « Dans son Projet de territoire, Grand Poitiers s'est lancé le défi de la mobilité ; en effet, la collectivité affiche l'ambition de développer l'intermodalité et les mobilités douces, particulièrement de structurer le territoire par le Train express régional (TER) et un réseau de transport entre Poitiers et Chauvigny. »

Sur l'affiche de l'ambition, nous sommes tout à fait d'accord. Sur le fait de proposer une réalité qui correspond à cette affiche, nous aimerions voir davantage. Nous le disions tout à l'heure : nous sommes dans le temps de l'urgence, celui où il faut mettre tous ses efforts à ouvrir des lignes de chemins de fer aux voyageurs. Nous avons déjà parlé dans cette enceinte de Poitiers Chauvigny, pour lequel nous devons avoir de l'ambition. Il faudrait se rendre compte aussi que des créneaux de dépassement sur des routes limitées à 80 c'est bien cher pour aucun bénéfice, et que faciliter la voiture individuelle et le fret sur la route est une façon de réfléchir d'un autre âge.

Mme Éliane ROUSSEAU, Vice-Présidente : Les créneaux de dépassement sont autorisés pour pouvoir doubler là, c'est limité à 90 voire 110 si c'est suffisamment long.

M. Gérard HERBERT, Vice-Président : Juste une petite modification. Il y a une erreur au niveau du double tourne-à-gauche entre la RD 951 et le bois -c'est le Bois Sénébaud, et non le bois Sénéchaux. C'est un détail.

Par rapport à la voie ferrée entre Poitiers et Chauvigny, j'ai vu qu'il y avait une réhabilitation entre Mignaloux et Jardres, pour les problèmes en particulier de transfert de matériel agricole. Il faut savoir en ce qui concerne les voyageurs que le silo est classé Seveso. Nous en avons parlé en Conseil municipal (de Chauvigny le 27 septembre 2018) hier soir : c'est une proposition que nous pourrions faire. Si un jour le transport de voyageurs est accepté de Mignaloux jusqu'à Jardres, avant le silo, un pôle multimodal pourrait être fait au niveau de Jardres pour permettre

aux voyageurs d'aller de Chauvigny à Jardres par la voiture puis éventuellement de prendre le train.

Mais de Jardres à Chauvigny, le silo étant classé Seveso, je pense qu'il n'y a aucune possibilité pour venir jusque dans notre belle commune.

M. Alain CLAEYS, Président : Sur Jardres-Poitiers, au-delà du financement que nous mettons en place, nous avons pris l'engagement de faire une étude concernant les voyageurs. Lorsque cette étude sera faite, nous aurons un débat.

M. Gérard HERBERT, Vice-Président : Cela pourrait être une possibilité.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : On pense beaucoup déviations, on peut aussi contourner des silos.

M. Alain CLAEYS, Président : À l'occasion de cette étude, nous verrons le débat.

54	2018-0483	Délibération-cadre sur la compétence facultative animations sportives de Grand Poitiers communauté urbaine
-----------	-----------	--

Mme Corine SAUVAGE, Déléguée du Président : Cette délibération concerne la compétence facultative animations. Un petit rappel : vous savez qu'à Grand Poitiers, depuis plusieurs années nous avons une politique volontariste en termes d'animations sportives mais aussi d'accompagnement des acteurs du sport sur notre territoire, suivant deux volets. Le premier est l'investissement avec tous les équipements communautaires que nous mettons à disposition de l'ensemble des habitants du territoire, qui en ce qui concerne les travaux en cours s'inscrivent dans le cadre de nos Plans pluriannuels d'investissement (PPI). Parallèlement à cela, la compétence animation concerne à la fois le soutien financier des organismes sportifs mais aussi la politique d'animation que nous souhaitons mettre en place sur notre territoire.

Nous avons mis en place les groupes de travail comme cela avait été convenu, de manière à pouvoir réfléchir et échanger avec les différents membres élus des communes sur cette compétence, pour voir dans quelle direction nous souhaitons aller. Un certain nombre de réunions ont eu lieu, assez riches en termes d'échanges. Elles ont porté sur l'animation sportive pour un premier groupe de travail, sur les subventions aux actions sportives pour un second groupe, afin de constituer cette délibération-cadre qui illustre le statut bien sûr, ce qui signifie qu'aujourd'hui elle fixe un cadre.

Pour autant, il y aura un certain nombre d'actions à travailler et à mettre en œuvre au sein des Commissions, travail que nous allons commencer avant la fin de l'année, de manière à mettre en œuvre toutes les actions que nous souhaitons voir réaliser sur notre territoire pour l'avenir.

Rien n'est figé, tout est possible. Nous avons voulu un cadre assez large mais malgré tout restreint, fixant des orientations, qui nous permette de travailler et de mettre en œuvre un certain nombre d'actions sur un plan plutôt large sur notre territoire.

Nous vous proposons de présenter ces deux options au titre des actions délivrées par la collectivité. Dans ce cadre, nous retrouvons les actions éducatives réalisées sur le temps scolaire, qui existent déjà sur une partie de notre territoire, mises en œuvre au sein des écoles maternelles et élémentaires de Grand Poitiers.

Dans le cadre de ces actions, nous avons la natation scolaire obligatoire, de par les textes de l'Éducation nationale, mise en œuvre dès aujourd'hui, cela existe sur notre territoire. Nous

avons un véritable défi à mener. À Grand Poitiers 13 ces animations sportives existaient. Maintenant – nous avons déjà commencé à travailler en ce sens –, il s'agit pour nous de travailler pour pouvoir développer et mettre en œuvre l'ensemble de ces animations sur nos 27 communes.

Le deuxième point : les actions sur le temps scolaire, ensuite les actions sur le temps extrascolaire. C'est ce que nous appelons plus couramment le Pass'Sport, qui permet aux jeunes de notre territoire d'accéder aux équipements mais également à des animations proposées sur notre territoire. L'objectif est une nouvelle fois de développer ces animations dans l'ensemble du territoire en exploitant les richesses de nos territoires ; chacune et chacune sur nos différents Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'origine avons un certain nombre de richesses. À charge pour nous de les exploiter et de les utiliser pour développer la pratique sportive pour tous et pour nos jeunes surtout.

L'objectif est bien une pratique pour tous et partout sur le territoire. Un jeune de Chauvigny peut venir pratiquer à Poitiers ou à Lusignan, etc. C'est un véritable échange. Cela va se construire avec les communes : nous avons besoin de connaître la pratique qui existe sur nos territoires pour proposer quelque chose de plus efficient, plus efficace, et surtout qui réponde au mieux aux besoins de nos jeunes.

Également, la mise en œuvre d'actions sportives serait réalisée directement par la collectivité, répondrait à des thèmes que nous considérons comme prioritaires. Nous le travaillons ensemble. Nous allons en parler tout à l'heure : nous avons mis en place cette année, de manière un peu rapide puisque le temps ne nous a pas permis de faire autrement, la Fête du sport. Nous espérons travailler cela tous ensemble pour l'année prochaine, pour voir de quelle manière sur l'ensemble de notre territoire elle peut prendre forme. C'est un exemple. Charge à vous de nous faire d'autres propositions pour que la collectivité puisse proposer des projets dans l'ensemble du territoire.

Le deuxième volet : les actions soutenues par la collectivité. Nous retrouvons davantage les actions, les subventions, l'affirmation et la valorisation des pratiques sportives de haut niveau qui existaient déjà sur une partie de nos territoires. C'est une nouveauté pour la pratique individuelle, mais il s'agit aussi d'accompagner des jeunes en devenir éventuellement – nous déciderons qui nous souhaitons accompagner.

Nous l'avons évoqué lors de la dernière Commission : par rapport à ces subventions pour les sportifs de haut niveau, nous vous proposons de réaliser une grille. Nous l'avons déjà présentée lors du dernier groupe de travail : elle n'est pas complète, pas aboutie, nous allons finir de la travailler lors d'une prochaine Commission. Cette grille nous permettra de fixer nos orientations en fonction des niveaux de pratique, de l'impact médiatique -nous visons beaucoup le rayonnement et l'attractivité dans ce domaine-là. Ce travail va être mené d'ici la fin de l'année, il sera entamé -peut-être pas abouti mais nous l'espérons- avant la fin de l'année.

Affirmation et valorisation d'événements sportifs retentissants : nous parlons là d'événements qui sont un élément d'attractivité et de rayonnement pour notre territoire. Je pense par exemple à l'organisation de championnats de France ou d'autres animations qui pourraient être proposées. La collectivité pourrait être amenée à soutenir ces événements.

Autre point : nous avons l'habitude de soutenir – et le groupe de travail est convenu qu'il fallait continuer – les associations scolaires départementales qui interviennent sur l'ensemble de notre territoire, que vous connaissez tous je pense dans vos communes : l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

Un point suivant qui a été évoqué lors des groupes de travail, que nous vous proposons dans cette délibération-cadre : l'incitation à la mise en place de projets sportifs qui pourraient

répondre à des thèmes de société prioritaires. Nous avons évoqué lors de nos groupes de travail des projets qui pourraient tourner autour du sport santé, du sport adapté, du handisport par exemple. Appel à projets à construire tous ensemble.

Dernier point : l'appui solidaire aux communes pour favoriser le fonctionnement quotidien des actions. Sont incluses dans ce volet des dotations aux communes de (jusqu'alors) Grand Poitiers 13, mais aussi les subventions pouvant être versées à certains EPCI avec lesquels nous avons fusionné. Des questions restent à poser sur ces sujets, notamment, comment nous trouvons une équité sur notre territoire tout en ayant un fonctionnement pérenne. Nous allons également évoquer différentes hypothèses en Commission. Ces hypothèses seront proposées en Conférence des maires qui proposera une orientation à notre Assemblée de manière à pouvoir avancer dans cette direction.

L'objectif est un cadre général pour fixer des orientations, des actions travaillées avec les élus en Commission pour pouvoir faire des propositions ensuite à l'Assemblée, et du sport partout et pour tous -j'ai envie de retenir ces deux mots.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Quelques remarques, pas toutes négatives, sur cette délibération-cadre au fil de la lecture. D'abord pour reconnaître la qualité de la proposition des animations sportives sur le temps scolaire : elles sont diversifiées, souvent ambitieuses. Nous nous félicitons de la volonté de les porter au même niveau sur tout le territoire. Nous nous félicitons aussi du soutien apporté aux associations qui promeuvent le sport scolaire -nous parlions de l'UNSS tout à l'heure-, et en même temps de l'effort et de l'attention portée au sport adapté.

Pour ce qui est du Pass'Sport, Corine (SAUVAGE) l'évoquait tout à l'heure, nous trouvons que peine à se mettre en place une proposition égalitaire sur le territoire. Nous avons dit que le déploiement aurait dû dépasser les limites fixées cette année – ce n'est en fait qu'un déploiement partiel. Il faut étendre le périmètre, le nombre d'équipements concernés à Poitiers (qui doit ouvrir plus d'équipements, notamment quand Poitiers ferme pour travaux une piscine) et dans les communes pour que les jeunes, l'été, puissent par exemple bénéficier du même accès à une piscine à Poitiers, à Chauvigny, à Lusignan. Il faut penser l'aide à la mobilité pour rapprocher les jeunes des équipements disponibles. Nous sommes très intéressés par l'évaluation du dispositif pour 2018. On a commencé en Commission à vous en parler un petit peu, mais nous attendons évidemment l'évaluation finale, quand nous posséderons tous les chiffres.

Pour ce qui est des actions soutenues par la collectivité, nous persistons à trouver que le soutien au haut niveau prend une trop grande importance en regard du soutien à la pratique amateur. Nous suggérons à ce propos de ne pas oublier le sport féminin qui n'est jamais soutenu au même niveau. L'absence dans la rédaction de la délibération-cadre de critère lié à ce problème nous choque.

Enfin, un mot a retenu notre attention, c'est le mot « retentissants » à propos des événements sportifs : nous regrettons que le sport s'égaré si souvent du côté de l'impact médiatique et du travail de l'image. Nous ne croyons pas que cela soit de nature à participer à l'attractivité d'un territoire. Rapporté à l'échelle du pays, c'est ce qui pousse par exemple à mettre tant de moyens pour décrocher les Jeux olympiques, pour ensuite serrer la ceinture du ministère des Sports et mettre en péril la richesse et le dynamisme des pratiques.

Pour le moment, beaucoup de bonnes choses dans cette délibération-cadre mais le travail n'est pas terminé et nous nous abstenons en attendant la fin du travail.

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : Je remercie Corine (SAUVAGE) pour ces explications qui m'ont permis de mieux comprendre les enjeux. Je trouvais que par rapport à

tout le travail fait dans les Commissions, il manquait cette notion des habitants et du travail en lien avec les communes. Je proposerais peut-être que nous accentuions cette notion-là, ce travail de partenariat.

M. Alain CLAEYS, Président : Veux-tu un amendement ?

Mme Corine SAUVAGE, Déléguée du Président : J'avais une proposition à faire en ce sens. Sur le paragraphe juste avant le point 4, qui commence par : « Ensemble, il semble nécessaire de ne pas se limiter à l'obligation de régler le sort des compétences facultatives imposées par la loi NOTRe mais de continuer à construire notre territoire autour des politiques publiques qui l'animent. Il est donc proposé de continuer à réfléchir à la politique sportive pour faire évoluer nos compétences. », j'ajouterais : « au service des habitants de nos communes » puisque nous ne les avons peut-être pas assez nommés, « et de notre Projet de territoire par une évaluation continue des actions retenues en s'appuyant sur une information partagée avec les communes et le mouvement sportif. »

Sur la dernière phrase : « La politique communautaire liée au sport sera d'autant plus pertinente et efficace qu'elle continuera à s'appuyer », j'ajouterais : « sur proposition des communes dans une logique partenariale, dynamique » et je reprends la suite de la phrase. Nous ajouterions : « au service des habitants des communes » et « sur proposition des communes » pour montrer que ce sont les communes qui sont actrices et qui sont là.

M. Alain CLAEYS, Président : Florence (JARDIN), cela te convient-il ?

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : Cela me convient tout à fait. J'avais un deuxième point que Corine (SAUVAGE) a éclairé aussi oralement : cette notion de bassin de vie dans le Pass'Sport. Il est bien question que ce soit la Communauté urbaine qui aille vers les bassins de vie, et non que chacun soit confiné à son bassin de vie. Je n'avais pas bien interprété cela à la lecture.

Mme Corine SAUVAGE, Déléguée du Président : C'est l'objectif : nous allons pouvoir travailler sur l'ensemble du territoire de cette manière.

M. Alain CLAEYS, Président : Cette suggestion orale n'a-t-elle pas nécessité d'écrit ?

Mme Corine SAUVAGE, Déléguée du Président : A priori, non.

M. Alain CLAEYS, Président : Je vais mettre au vote cette délibération-cadre amendée comme l'a proposé Corine (SAUVAGE).

M. Abderrazak HALLOUMI, Conseiller communautaire : Simplement une proposition. Cela ne remettrait pas en cause le vote mais je crois que c'est fondamental : nous parlons de la lutte des discriminations pour la Communauté urbaine. C'est inscrire de manière transversale la lutte contre les discriminations – Jacques (ARFEUILLÈRE) en a parlé ainsi que d'autres collègues – sur l'égalité femmes-hommes. Nous ajouterions aussi quelque chose qui nous semble important : la lutte contre la xénophobie et le racisme. Parfois, nous sommes rattrapés par des questions de ce type sur les stades.

M. Alain CLAEYS, Président : D'accord avec cette précision.

55	2018-0457	Fête du sport – attribution d'une subvention du Centre national pour le développement du sport (CNDS)
----	-----------	---

M. Aurélien TRICOT, Vice-Président : La 55 est la délibération relative à la Fête du sport qui s'est déroulée le week-end du 21 au 23 septembre dernier (2018). À cet égard, nous avons obtenu une subvention de 10 000 euros du Centre national pour le développement du sport (CNDS) pour l'organisation de cette manifestation. Je voudrais dire quelques mots car un certain nombre d'associations sportives se sont mobilisées pour que cette Fête du sport soit réussie. Malheureusement, les conditions de son organisation ont fait que nous n'avons pas été en mesure d'associer l'ensemble des communes qu'il aurait été opportun d'associer à l'animation autour de ce travail. Comme le disait Corine (SAUVAGE), dans les années qui viennent cela sera fait.

Deuxième chose : je voulais surtout remercier l'ensemble des associations sportives qui se sont mobilisées pour cette Fête du sport, avec des bénévoles qui ont fait des démonstrations sur un certain nombre d'équipements de Poitiers, au centre sportif Michel Amand aux Couronneries, à la piscine de la Pépinière et au stade Québec. Nous avons même eu la chance d'avoir comme marraine de l'opération une ancienne championne de foot, au nom de Marinette PICHON, qui est venue passer deux jours et a pu discuter avec beaucoup de jeunes sur le territoire par rapport à leur pratique.

Malheureusement, le public n'a pas répondu très présent à cette manifestation. Je voulais redire notre gratitude à l'ensemble des bénévoles des associations qui se sont mobilisés, également à nos services qui ont été très présents et qui ont fait du travail pour que ce week-end permette de faire découvrir beaucoup de pratiques sportives.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est un peu dans le prolongement des réserves qui viennent d'être apportées. Nous voudrions vous livrer une petite réflexion sur ces injonctions ministérielles qui se multiplient et ont l'avantage d'aménager des vitrines à peu de frais. Cela me fait penser aux chorales qui sont décrétées et donnent une belle couleur à la politique éducative du gouvernement, quand on sait que les initiatives locales ont depuis longtemps avancé sur ce terrain et que l'on n'avait attendu personne.

Le problème avec ces manières de faire, c'est la temporalité : on est sur le temps médiatique, il faut aller vite pour trouver le bénéfice attendu immédiatement. Pour cette Fête du Sport, on voit tout de suite les limites : on doit courir après l'événement, il passe devant cette Assemblée a posteriori, et surtout il a été monté, vous l'avez expliqué, au niveau de la ville-centre. Les événements sont essentiellement centralisés, ont été découverts par beaucoup la semaine dernière au moment de la Commission. On a voulu une Fête de la musique, on a oublié la spontanéité, de partir de l'endroit où cela se faisait : du local.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Monsieur le Président, juste une remarque sur cette Fête nationale du sport cofinancée par l'État : nous sommes en effet en pleine hypocrisie de la part de l'État avec les annonces budgétaires en très forte diminution et présentées pour le sport pour l'année 2019.

Plutôt qu'une fête ponctuelle, nous préférerions un vrai soutien structurant de la part du Gouvernement. La valorisation des activités sportives et associatives est souvent très assumée par nos communes de Grand Poitiers à 40, notamment à travers les journées des associations ou par le travail qui vient d'être présenté précédemment par Corine (SAUVAGE). Malgré tout, nous votons pour cette manifestation.

M. Aurélien TRICOT, Vice-Président : Simplement une petite observation sur ce sujet. Il est toujours dommageable d'assister à des réductions budgétaires et des réductions de postes, mais je crois que Sylvain (POTHIER-LEROUX) par exemple qui connaît bien la problématique du sport ne sera pas en désaccord avec moi : le vrai sujet autour du sport réside sur deux aspects.

Le premier aspect : comment fait-on pour que l'argent au niveau du sport national revienne au niveau du sport amateur ? De ce point de vue, beaucoup de gens ont fait de nombreuses propositions, notamment pour que l'argent des droits de télé par exemple qui vont à des clubs de ligue 1 ou de haut niveau, de rugby, puisse être repris pour faire de la péréquation à l'égard de l'ensemble des associations sportives qui au niveau local font le travail quotidien -au-delà du sport, un travail éducatif et de lien social.

Le deuxième sujet concerne les ponctions faites sur les associations sportives par les fédérations. Nous avons eu l'habitude de le dire souvent ici : lorsqu'une personne prend une licence dans une association sportive, au bas mot 20 % de l'argent remonte au niveau de la fédération nationale. Je pense que ce sont des sujets sur lesquels il faut que nous nous battions.

Le troisième aspect est aussi vis-à-vis des fédérations, qui nous concernent plus directement, nous autres collectivités locales : faire en sorte que les fédérations ne nous imposent pas tous les ans en début de saison de nouvelles règles, de nouvelles normes consistant à modifier nos équipements sportifs, avec des conséquences sur nos propres budgets, alors même que les modifications ne sont pas absolument nécessaires, qu'elles ne concernent qu'une partie des clubs de haut niveau et que pour l'ensemble des clubs amateurs elles ne se justifient pas.

59	2018-0419	Demande de subvention pour un projet de rénovation du bâtiment du stade de Québec
----	-----------	---

M. Aurélien TRICOT, Vice-Président : 59, c'est une délibération relative à une demande de subvention auprès du Département au titre du contrat Accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne (ACTIV) en vue de la rénovation des équipements sportifs du stade de Québec pour 175 000 euros, ce qui correspond à 20 % de l'opération.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Monsieur le Président, je voulais attirer votre attention sur l'importance sociale de ces travaux sur un équipement structurant pour le quartier des Couronneries. J'aurais deux interrogations sur le sujet. Je voudrais d'une part savoir si les rénovations permettant une amélioration significative des conditions de travail du Centre médicosportif (CMS) de l'Office municipal des sports (OMS) de Poitiers ont eu lieu. Je rappelle que les examens médicaux se pratiquent actuellement dans des conditions très précaires.

D'autre part, je m'étonne des montants particulièrement élevés pour ces travaux. L'OMS intervient à Québec régulièrement, mais on fait les examens dans le bureau du Président.

M. Alain CLAEYS, Président : C'est un sujet Ville de Poitiers, vous êtes intervenu, je vous ai répondu, même réponse. Le Président nous a saisis dans le même sens : il faut que nous travaillions sur la localisation des locaux de l'OMS.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Ce n'est pas tout à fait le même sujet. À Poitiers je parlais des locaux de l'OMS. Là, c'est un lieu décentralisé de l'activité du CMS qui se fait à Québec donc dans les locaux que nous venons de citer, soumis à réfection. Nous sommes dans des conditions assez précaires.

M. Alain CLAEYS, Président : Dans la rénovation urbaine, nous avons inclus le terrain de Québec et c'est dans cette rénovation, dans ces projets qui vont aboutir, que nous répondrons j'espère à votre demande.

M. Aurélien TRICOT, Vice-Président : S'il m'est permis de dire un mot : Sylvain (POTHIER-LEROUX) s'étonne du montant des travaux, là aussi c'est un point essentiel, tous les élus qui participent à la Commission sportive le savent très bien, en réalité la somme a beau être importante, nous n'écluons pas l'ensemble des besoins. Il faut le savoir.

Nos équipements datent d'un certain nombre d'années. Les coûts de la construction étant ce qu'ils sont, et surtout vu les règles qui s'imposent à nous en termes d'équipement recevant du public, avec un certain nombre de dispositions complémentaires, nous essayons de faire au mieux avec les enveloppes qui existent. Il est très probable qu'au terme de cette somme de 175 000 euros, les travaux nécessaires sur le site de Québec ne soient pas terminés.

Cela a été le cas dans l'ensemble des équipements de l'agglomération. Quand nous faisons des travaux, même lorsque nous mettons 6 millions d'euros sur une piscine comme à la Ganterie, nous ne faisons pas nécessairement tout ce qui est à faire ou qu'il serait souhaitable de faire. J'insiste sur ce point car régulièrement nous sommes amenés, Corine (SAUVAGE), les services et moi-même, à dire non aux associations parce que malheureusement, leurs souhaits n'entrent pas dans l'enveloppe qui nous permet de faire des travaux. 175 000 euros c'est beaucoup, mais finalement c'est peu.

60	2018-0420	Demande de subvention pour un projet de construction de deux courts de tennis couverts sur la commune de Montamisé
-----------	-----------	--

M. Aurélien TRICOT, Vice-Président : La 60 est la même demande de subvention au titre du contrat d'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (Activ) du Département de la Vienne pour la création des cours de tennis sur la commune de Montamisé. C'est une opération que nous portons depuis très longtemps, qui a vocation à permettre de nous libérer quelques créneaux dans les équipements du gymnase. Je rappelle que l'hiver à Poitiers, les gens qui pratiquent du tennis le font dans des équipements fermés que sont les gymnases. Il y a longtemps, nous avons eu cette idée de faire des cours extérieurs fermés, non chauffés, pour permettre que les clubs de tennis puissent y pratiquer leur activité, et ainsi de libérer un certain nombre de créneaux dans les gymnases intérieurs.

C'est la raison pour laquelle je souligne aussi que régulièrement, nous sommes amenés à refuser la création de nouvelles activités sportives, voire des demandes nouvelles comme celle qui nous a été faite récemment sur le futsal, parce que simplement nous considérons que dans l'état de nos moyens, de nos équipements, les sports qui se jouent en extérieur doivent se jouer en extérieur, les sports qui se jouent à l'intérieur peuvent se jouer à l'intérieur. Demander que l'on réserve des créneaux intérieurs pour une activité qui initialement est extérieure c'est bien, c'est souhaitable, cela apporte beaucoup au territoire, mais en l'état actuel de nos moyens nous n'avons pas la capacité de le faire.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Nous sommes toujours favorables aux actions permettant le développement de l'activité sportive ; toutefois nous nous interrogeons sur la pertinence de ce projet de court de tennis couvert. En effet, la moyenne du nombre d'adhérents en France pour avoir un court couvert est de 178. Dans la Vienne, elle est de 108. Dans le club de Montamisé, on ne compte actuellement que 80 licenciés. Nous espérons que cet équipement permettra l'augmentation significative du nombre de licenciés au club de Montamisé.

M. Alain CLAEYS, Président : Nous pouvons anticiper, ce qui permettra d'avoir plus de licenciés. Cela a été voté.

62	2018-430	Appel à manifestation d'intérêt Territoires verts et bleus de la Région Nouvelle Aquitaine
-----------	----------	--

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : La 62, il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt. Nous proposons de nous positionner Territoire vert et bleu autour de deux leviers d'action : l'accompagnement externe pour la collectivité et une montée en compétence en interne avec des objectifs autour des diagnostics, des enjeux de fédérer, mobiliser et accompagner les acteurs du territoire, et de promouvoir la biodiversité.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Après les subventions s'inscrivant dans des appels à projets, voilà qu'il faut au préalable répondre à des appels à manifestation d'intérêt. Le chemin pour la réalisation des projets comporte une embûche supplémentaire.

Mme Jacqueline DAIGRE, Conseillère communautaire : Monsieur le Président, je profite de cette délibération, comme je l'ai fait en Commission, puisque nous parlons de biodiversité ici et sur la délibération précédente, pour relancer le débat sur les trames noires. Je crois qu'il serait bon dans notre Communauté urbaine de faire une étude.

La notion de « trame noire » est apparue il y a quelques années : certaines collectivités l'ont adoptée ou sont en expérimentation. Il est nécessaire de penser, comme vous le savez tous, aux économies d'énergie, mais aujourd'hui nous devons aller plus loin et penser à la protection de la biodiversité, elle en a bien besoin. C'est d'ailleurs pour cela que nous votons cette délibération. L'objectif de cette trame est de limiter la pollution lumineuse nocturne. Elle doit être bénéfique à la faune et à la flore sans pour autant nuire à la sécurité et aux activités humaines. Sincèrement, nous pensons qu'une étude devrait être faite en ce sens.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : J'étais très récemment amené à représenter un projet de trame verte et bleue présentée par une collectivité française en Chine à l'occasion d'un sommet européen sur les villes vertes et intelligentes. J'ai été particulièrement frappé par le très fort engagement des villes du nord européen, les scandinaves, les baltes, la Pologne, par rapport à celui des villes du sud. Il n'y avait qu'une ville française, une ville italienne.

J'appelle ici l'Assemblée pour un engagement fort et ambitieux au moment où notre biodiversité, si indispensable, n'a jamais été aussi menacée.

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : Juste une petite réponse par rapport à la trame noire. Notre collectivité s'est inscrite déjà et renouvelle l'opération sur Le Jour de la Nuit, une manifestation à vocation pédagogique pour expliquer les problématiques des pollutions lumineuses. Rendez-vous le 7 octobre.

69	2018-0342	Budget collecte, traitement et valorisation des déchets – contrat territorial pour le mobilier usagé 2018
-----------	-----------	---

M. Patrick CORONAS, Délégué du Président : Après les oiseaux, les graines et les espaces naturels, je vais vous parler de déchets. C'est un contrat territorial de collecte de mobilier proposé par Écomobilier que nous proposons d'approuver. Pour les personnes qui étaient à la Commission, vous avez vu qu'il y a quelques modifications. Pour les personnes qui n'y sont pas et qui seraient curieuses, vous avez vu qu'il y a quelques lignes rayées.

Ces lignes rayées à la convention viennent du fait qu'après discussion entre collectivités, les demandes d'Écomobilier étaient un peu difficiles à suivre en quantité et en qualité de gestion de ces déchets. Nous avons pris sur nous de rayer certains éléments de cette convention et nous

ne sommes pas les seuls. D'autres collectivités l'ont fait. Pour que les personnes qui n'étaient pas à la Commission puissent comprendre pourquoi certaines lignes sont rayées, cela consiste à équiper les déchetteries, organiser l'enlèvement et le traitement de ces déchets traités séparément, et liquider et verser les soutiens financiers.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Nous regrettons à nouveau que Grand Poitiers n'ait pas fait le choix d'une véritable ressourcerie et continue de préférer le recyclage au réemploi. Avec une volonté plus importante de prendre notre destin en main, sans passer par SITA et ses éco-organismes qui valorisent à minima le déchet, nous nous impliquerions davantage dans cette économie circulaire, dont nous avons tant besoin pour sortir de la logique de produire toujours plus.

Regardez ce qui se passe tout près, par exemple à Saint-Maixent, où l'on adosse à la déchetterie un système de récupération des objets destinés au réemploi, revendus dans une recyclerie Le Tri d'Enfer, deux jours par mois. Un reportage de France bleu lundi dernier parlait d'une collaboration entre SITA et des associations étudiantes, qui permettent à des étudiants de s'équiper à peu de frais quand c'est nécessaire, quand on veut lutter contre l'esprit du tout-jetable. Des portes ouvertes nous permettraient d'aller un peu plus loin.

M. François BLANCHARD, Conseiller communautaire : Jacques (ARFEUILLÈRE), je t'invite à regarder ce qui se passe du côté du Mois de l'accueil des étudiants : depuis quatre ans, d'abord avec SITA rebond et maintenant avec Valoris, nous avons un partenariat opérant : nous récupérons des meubles qui ont vocation à être jetés et nous permettons à des étudiants en début d'année universitaire de se meubler dignement en remettant dans le circuit ces meubles destinés à être jetés. C'est le sens de ce que tu proposes.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : J'ai dû mal m'exprimer, c'est exactement ce que j'étais en train de dire. C'est cette collaboration que je souhaiterais voir développer davantage, mais je me félicite de cette collaboration.

M. Patrick CORONAS, Délégué du Président : J'en profite pour inviter tous les élus qui seraient intéressés par ce sujet à aller visiter la Recyclerie, un site où se passent beaucoup de choses aussi.

70	2018-0343	Convention avec l'écoorganisme Citeo pour le déploiement des consignes de tri sur les communes de Grand Poitiers communauté urbaine
----	-----------	---

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : C'est pour vous proposer d'harmoniser les consignes de tri et de collecte sélective sur l'ensemble du territoire avec un calendrier adapté et l'accompagnement de l'éco-organisme Citeo. Je voudrais faire une petite précision. Je crois qu'il sera utile dans la prochaine Commission environnement ou dans une prochaine Commission que nous récapitulions l'ensemble des actions mises en œuvre autour de cette problématique du recyclage, du réemploi. Il y a beaucoup de choses.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : L'éco-organisme Citéo, qui est issu de la fusion d'Éco-Emballages et Écofolio, est maintenant en position de quasi-monopole comme intermédiaire entre les producteurs et les collectivités locales qui collectent les produits recyclables. Le recyclage est devenu un business très rentable pour les producteurs d'emballages, mais le taux de recyclage et l'efficacité environnementale sont très largement perfectibles. Je vous invite à regarder l'émission Cash investigation du 11 septembre 2018 « Plastique, la grande intox ». On y entend qu'en 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans la mer. Les chiffres donnent le tournis. Chaque seconde dans le monde, on produit 10 tonnes de plastique. Sur ces 10 tonnes, une tonne finit dans les océans.

Le continent plastique n'en finit pas de grandir tant les grandes marques nous incitent et nous rendent accro à ce matériau. Pour nous pousser à consommer toujours plus de plastique et ne pas être tenus pour responsables de la pollution qui en découle, certains industriels ont trouvé la parade : désigner un autre responsable, le consommateur qui ne sait pas trier.

Il nous reste une parade, et cela intéresse toute l'Assemblée : préférer les produits en vrac et être vigilants sur les emballages ; laisser les emballages dans les supermarchés – normalement des bornes doivent être prévues ; et bien sûr il nous faut continuer à trier.

Le recyclage c'est bien, mais ne pas produire de déchets c'est encore mieux. Grand Poitiers doit s'engager encore plus fortement – il est déjà engagé – dans une politique de réduction de déchets.

76	2018-0484	Délibération-cadre – stratégie culturelle et patrimoniale
----	-----------	---

M. Michel BERTHIER, Vice-Président : Nous n'allons pas présenter toute la délibération mais quelques éléments. Tout d'abord, nous avons entamé une démarche de coconstruction avec les élus de la Commission culture et patrimoine dont beaucoup sont ici ce soir, et avec des acteurs directement concernés.

D'emblée, je voudrais remercier tous les élus qui ont été très actifs dans les nombreuses réunions de travail, également tous les services pour le travail réalisé. Les échanges ont été riches, nombreux, durant un an et demi. Ils ont permis de dessiner les perspectives présentées dans cette délibération-cadre. Cette délibération est à la fois la présentation de tout ce que fait Grand Poitiers, mais également une feuille de route pour les trois prochaines années. Ce n'est pas un cadre rigide mais un chemin.

Chacun des sujets pourra être traité indépendamment mais il nous semblait important de tout rassembler dans un texte global que vous avez dans votre document. Les axes forts transversaux se dégagent et cette démarche de coconstruction doit pouvoir continuer, dans les années à venir, à évaluer ce qui se passe et ajuster notre action.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Pour compléter le propos de Michel (BERTHIER), j'ai une conviction : la culture et le patrimoine est un élément déterminant pour développer le sentiment d'appartenance à son territoire qui n'était pas une évidence, et pour développer son attractivité par l'animation qu'elle peut procurer, notamment de territoire.

Pour cela, il faut en être conscients, il faudra disposer de moyens supplémentaires, de moyens nouveaux pour impulser des expérimentations -dans ce domaine c'est possible- et ces nouveaux axes.

L'enjeu majeur de cette dimension culture et patrimoine est bien sûr de permettre la découverte pour les habitants de découvrir ce territoire, de mieux nous connaître. Cela sous-entend également de bouger quelques lignes. Ce qui était vrai sur l'ensemble du territoire dans les ex-communautés de 10 communes est peut-être différent à 40. Il nous faut donner de la cohérence aux actions qui existent déjà pour rendre plus vivante l'ensemble de la politique culturelle et patrimoine. Il faudra tenter de nouvelles choses.

C'est un peu le sens de cette délibération-cadre, si vous l'avez lue dans le détail. En matière culturelle, les choses ne se décrètent pas, elles se vivent et s'éprouvent dans une rencontre entre les territoires, les acteurs culturels, nous y tenons. La Commission a beaucoup travaillé aussi sur le sujet, nous rencontrons des artistes, du public. C'est une feuille de route, comme le

disait Michel, qui mérite peut-être d'être améliorée, mais elle a le mérite d'exister et de proposer un chemin dans ce domaine, d'ici 2020. C'est ce que nous vous proposons d'accomplir dans les mois qui viennent.

M. Michel BERTHIER, Vice-Président : Quelques exemples, quelques points les plus saillants qui ressortent des perspectives : pour le patrimoine, vous connaissez la démarche d'obtention du label Villes et pays d'art et d'histoire dont nous avons beaucoup parlé sur les 40 communes. C'est une démarche que nous sommes en train de construire, qui constitue aujourd'hui ce Grand Poitiers. Pour l'heure, c'est l'ancien GP 13 qui est labellisé par l'État : c'est à l'avenir que sera étendu sur l'ensemble du territoire ce label Ville et pays d'art et d'histoire.

Pour la lecture publique, il est proposé trois ans d'expérimentation autour d'un contrat de territoire lecture, avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la bibliothèque départementale de la Vienne avec laquelle nous travaillons régulièrement en vue de développer des projets communs en matière d'événements, de développement et d'offre numérique, et de l'accompagnement des professionnels, y compris des bénévoles. La médiathèque communautaire joue un rôle de coordination de cette démarche.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Nous avons la chance d'avoir des vaisseaux amiraux comme la médiathèque François Mitterrand, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR), etc. Notre idée est de développer des actions en lien avec les acteurs du territoire. Pour compléter sur l'enseignement artistique, notamment pour les arts visuels, les Beaux-arts proposent des cours et des stages décentralisés sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers. Cela fait partie des propositions. Pour la musique, nous proposons trois axes d'expérimentation et d'actions partagées entre les principales écoles de musique du territoire autour de l'éducation artistique et culturelle, la formation des professionnels, la mutualisation des outils pédagogiques et culturels. C'est une bonne piste. Le CRR communautaire joue ainsi son rôle de coordinateur de la démarche. C'est important.

Pour les événements culturels, nous avons défini des critères qui doivent permettre de définir le soutien de Grand Poitiers aux événements culturels du territoire. Sur la présence artistique et culturelle sur le territoire, des actions décentralisées sont proposées par le théâtre auditorium de Poitiers (TAP) et l'Espace Mendès-France (EMF) pour aller à la rencontre du public, c'est déjà le cas cette année. On lance à Chauvigny dans quelques jours la Fête de la science en lien avec l'EMF, le Musée du vitrail -un musée rare au cœur de la ruralité qui doit rester un lieu de diffusion et de valorisation des métiers d'art. Dans la région, là aussi des actions sont en train de naître avec des acteurs du territoire.

Enfin, la perspective de développement de résidences de création, d'artistes, sur le territoire, pour mettre encore davantage en réseau les lieux qui existent au niveau local mais aussi national et international, pour conforter notre territoire.

M. Alain CLAEYS, Président : Je voudrais vous remercier, pour la délibération-cadre sport, du travail fait par le Vice-Président et la direction de la culture qui a beaucoup travaillé là-dessus. Je conseillerais deux choses : avoir une vision moyen terme stratégie et des réalités de terrain. Mais je le redis : la culture comme le sport sont des éléments d'attractivité pour la création d'emploi, la création d'activités, essentiels. Ce sera dans les années qui viennent une priorité totalement assumée.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : La Commission culture de Grand Poitiers est sans doute parmi les plus animées, et la dernière réunion où cette délibération-cadre a été présentée n'a pas dérogé à la règle. J'en dis deux mots parce que ce dont il a été question n'est pas sans importance quand il s'agit de définir ce qui sera la politique culturelle de Grand Poitiers dans les années à venir.

On a d'abord parlé dans cette Commission du mot « public », très présent dans le préambule, pour dire notamment l'intention de « toucher les publics les plus larges possible ». A priori, nous n'avons rien à reprocher à cette intention, sinon que l'inquiétude qui s'est manifestée est que dans ce mouvement descendant de ceux qui visent les publics, de ceux qui, spécialistes, font l'effort de la médiation vers l'art, semble se perdre un peu -il a été question de lui aussi- l'idéal de Malraux qui pensait que le public peut s'élever vers l'œuvre, que l'art, l'objet culturel n'est pas un bien de consommation mais bien le produit d'une action conjugulée, qu'il y a un cercle vertueux à créer notamment en permettant à chacun d'apprendre une pratique. Je n'irai pas plus loin, je crois qu'il faut entendre que dans ce débat que nous avons eu, peut-être pas tout à fait maîtrisé des non-spécialistes que nous sommes, mais qui est vraiment sincère, nous voyons les inquiétudes liées à l'élargissement de Grand Poitiers à 40.

Il y a cette question posée à l'enseignement artistique, la musique par exemple, qui met en concurrence un conservatoire à rayonnement régional avec des écoles qui pâtissent de la situation du fait du prix, de la diversité des enseignements. Le conservatoire ne peut répondre à la hausse des demandes et, à l'inverse, on observe une baisse de fréquentation des écoles locales.

Il y a cette autre question posée à l'organisation des événements pour l'animation des communes : quand l'itinérance vient prendre la place des événements précédents comme Musiques et contes en Vienne et Moulière, on perd en nombre de rencontres, en implication locale de la population, on perd pour l'animation des communes l'hiver. Si j'ai bien retenu les chiffres que nous avons évoqués en Commission, nous sommes par exemple dans ce cas passés de huit événements sur l'année à deux événements l'été. La culture se construit et se vit au plus proche du citoyen : il ne s'agit pas seulement de le viser en construisant des programmations et en pensant la médiation, il s'agit aussi de se mettre au service de l'initiative, où et à quelque niveau qu'elle se présente.

Je dirai, pour finir, un mot qui découle de cette idée : on peut construire un TAP, consacrer un Confort moderne, en mettant les gros moyens nécessaires à les faire fonctionner ; cela ne doit pas nous dédouaner de mettre les moyens adaptés à soutenir les efforts culturels. Localement à Poitiers, nous pourrions citer le Plan B quand celui-ci est menacé.

Beaucoup de bonnes choses dans cette délibération. Nous nous abstenons cependant en attendant de voir se préciser un peu les réponses aux questions que nous posons.

Un dernier mot, beaucoup plus factuel : nous sommes surpris de voir l'École européenne supérieure de l'image (Éesi) prendre sa place dans la partie 5 ; elle aurait plus sa place dans la 3, du côté du conservatoire, parmi les établissements d'enseignement.

Mme Florence JARDIN, Vice-Présidente : J'avais à peu près le même type de propos, beaucoup plus simple et sans citation. C'est très travaillé, je n'ai rien à dire, ce n'est pas une critique. Je fais modeste à côté. Je remarque aussi ce manque de place de l'habitant, c'est un peu la même réflexion que j'avais tout à l'heure pour le sport et toutes les initiatives à l'échelon communal. Cela fait partie des choses qu'il va falloir que nous travaillions dans les années à venir. Il ne faut pas être que dans la décentralisation.

M. Michel BERTHIER, Vice-Président : Sur le premier point, sur les publics il y a eu une discussion à la Commission et une modification. Quand on prend page 2 la dimension humaine, les publics sont au cœur des priorités, notamment le jeune public. Nous en avons tenu compte.

Je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne la proximité, l'idée est que des équipements ont été transférés, six au total, vous les connaissez. Ces équipements vont vivre sur le territoire mais il est bien évident qu'au-delà de ces équipements, il y a une coordination, un travail de complémentarité avec l'ensemble de ce qui existe à Grand Poitiers, que ce soient les

institutions, les associations. Il est bien dit d'ailleurs dans la délibération que nous ne réaliserons à Grand Poitiers que ce qui apporte une plus-value par rapport à ce qui est réalisé antérieurement sur le territoire. Rassurez-vous : sur les publics et ce qui est fait de proximité, nous serons attentifs à ces choses et ce sera respecté.

Sur Musique et Contes, effectivement, ce festival a existé pour la première année en 2017 et ensuite on s'est rendu compte qu'un certain nombre de critères, en particulier de rayonnement sur le territoire, n'étaient pas remplis. Nous nous sommes réunis avec les élus du territoire salle Polymatique et nous avons considéré que nous allions d'abord développer Itinérance. Il y avait huit réalisations sur l'ancien Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec un peu plus de 400 personnes présentes, 91 par séance, alors que nous avons fait 12 manifestations sur Itinérance avec plus de 4 000 personnes présentes, sans compter les visites réalisées sur le territoire. Cela a bien marché cette année, Musique et contes. Il y a eu, sur le territoire que je citais, des manifestations à Bonnes, aussi à Saint-Julien-l'Ars, de très bonne facture. Les gens étaient présents, il y avait du monde. Voilà sur ce point.

Sur l'Éesi, nous avons modifié la place dans la délibération. Vous remarquez que dans la délibération, sur ce qui concerne les formations, vous avez trois chapitres : une partie avec le CRR, la deuxième partie avec les Beaux-arts et l'École d'arts plastiques, et dans la troisième partie- il a été demandé en Commission que nous la placions à cet endroit -se trouve l'Éesi. C'était je crois une demande formulée par plusieurs élus et tout à fait légitime. L'Éesi est une compétence obligatoire. C'est en fin d'année qu'il va y avoir le transfert de l'Éesi à la Communauté urbaine. Je crois que j'ai à peu près répondu. Florence (JARDIN), nous nous sommes vus avant, je ne vais pas allonger la réponse mais j'avais répondu à toutes les questions concernant cette délibération.

M. Jérôme NEVEUX, Vice-Président : Mon ami Michel (BERTHIER) a pratiquement tout dit. Je voudrais juste ajouter : je pense qu'une politique communautaire culturelle, ce n'est pas du copier-coller de ce qui existait avant. Nous sommes là pour créer de la cohérence, donner du sens. C'était en accord avec la Commission et c'est le reflet de ce qui s'est dit dans les groupes de travail : je pense que le festival Itinérance avait cette chance déjà d'être itinérant et de fédérer autour d'une dynamique culturelle et de patrimoine. On lie toujours ces deux dimensions.

M. Alain CLAEYS, Président : Merci pour ce travail. Il est normal qu'une Commission culturelle soit animée. Il est normal aussi que certains élus municipaux qui assistent à une Commission culturelle se positionnent par rapport à ce qu'ils ont vécu. Tout cela est logique.

Il ne faut pas que nous ayons la tentation de dire : « Ils ont raison. » Il y a à mener un débat jusqu'au bout. La médiation n'est pas quelque chose d'évident. Nous en parlons souvent, moi le premier, mais c'est sûrement la chose la plus compliquée à faire par rapport à ce bien public qu'est la culture. Cela nécessite parfois des choix pas simples. Ce n'est pas trouver un point moyen entre ce qui se fait ici ou ailleurs, c'est faire cheminer nos concitoyens sur un certain nombre de choix et d'orientations culturelles. Les faire partager.

Franchir un équipement culturel n'est jamais simple. C'est comme le TAP, le musée, etc. : il ne faut pas opposer équipement institutionnel, pour reprendre les termes de Michel (BERTHIER), et action qui se fait sur le terrain. Je trouve la méthode bonne car vous n'avez pas voulu tout englober en faisant je ne sais quoi qui aurait été indigeste, mais partir de la réalité, qu'elle soit une collaboration à mettre en place sur nos territoires sans ordre hiérarchique.

Ce n'est pas le gros équipement qui détermine ce que doit être le terrain, mais le gros équipement au service de. Je pense qu'il y a cette tendance. J'ai été frappé l'autre jour, lors de l'ouverture de la saison du TAP, j'y suis allé et je l'ai dit publiquement : si j'avais fait lever la main à nos concitoyens qui étaient là, une majorité appartenait à d'autres communes. Il y a tout

ce travail à faire. Je voudrais féliciter Jérôme (NEVEUX) et Michel (BERTHIER). Ce n'est pas évident mais il faut que nous soyons nous-mêmes exigeants dans le débat -je sais que vous l'êtes. Il faut prendre en compte ce qui se dit mais ne pas avoir de réponse de facilité. Il faut être exigeants. Si nous arrivons à avoir cette exigence, nous arriverons à faire des choses remarquables. C'est important et je suis sûr que c'est un élément qui fédérera notre communauté d'agglomération.

91	2018-0370	Production de logements neufs – avenants aux conventions pour les opérations d'Ekidom et Habitat de la Vienne : rue Scheurer-Kestner à Poitiers, rue des Feuillants à Poitiers et rue de la Gibauderie à Poitiers
-----------	-----------	---

M. Bernard CORNU, Délégué du Président : La 91 est un avenant à trois conventions de production de logements : l'une rue des Feuillants pour Ekidom, l'une rue Scheurer-Kestner pour Ekidom et l'une à Habitat de la Vienne, nous diminuons le nombre de logements.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : Nous sommes contre Scheurer-Kestner. Le reste, c'est bon.

95	2018-0401	Acquisition d'emprises incluses dans le futur périmètre de protection rapprochée de l'aqueduc de Fleury
-----------	-----------	---

M. Bernard CORNU, Délégué du Président : La 95, il s'agit d'acquérir deux emprises de 4 900 et 5 200 mètres carrés dans le cadre de l'aqueduc de Fleury.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Acquérir du foncier à proximité de l'aqueduc semble plus facile que de le faire dans les zones sensibles.

La signature du contrat territorial de protection de la zone de captage de Fleury a été repoussée, nous aurions voulu en connaître les raisons. À la lecture de la presse ce matin, il semblerait que ce soit pour attendre la validation par le Comité directeur de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de rétrocéder ces fameux 6 hectares à Grand Poitiers. Nous ne savons pas si ce contrat est signé ou non. Depuis cet été nous vous demandions le contrat qui va être soumis à signature, il nous est parvenu aujourd'hui : nous en déduisons qu'il a été signé.

M. Alain CLAEYS, Président : Non.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Les faits nous ont montré que le précédent programme Re-Sources avait échoué. Il affichait l'objectif d'obtenir une moyenne de taux de nitrates inférieure à 43 milligrammes par litre et le bilan en 2013 fait état d'une moyenne de 47 milligrammes par litre. Les objectifs affichés sont louables mais pas à la hauteur. Le même constat est à faire pour les pesticides.

6 hectares situés sur le périmètre de protection immédiat vont être acquis, c'est déjà cela. Mais l'aire d'alimentation du captage de Fleury, ce sont 2 649 hectares dont 90 % de surfaces agricoles. Ce sont 50 exploitations sur trois communes et l'alimentation en eau potable de 60 000 habitants. Le périmètre de protection éloigné, ce sont 1 232 hectares, le périmètre de protection rapproché de la galerie drainante 148 hectares, et enfin le périmètre de protection immédiate est de 5,49 hectares.

Le Président de la Safer dit que pour une protection efficace, c'est la totalité du périmètre de protection rapproché, soit les 148 hectares, qui devrait être acquise ou conventionnée pour que

la protection soit réelle. Il semble conscient de l'enjeu ; alors nous ne comprenons pas, dans ces conditions, pourquoi acquérir 6 hectares prend plus de huit ans.

Associations et citoyens se sont emparés du sujet de la qualité de l'eau. Ce week-end, la manifestation Alternatiba en parlait. C'est une chance pour la collectivité qui a des alliés pour améliorer la situation. Un débat public autour d'une cartographie des exploitations et pratiques agricoles sur l'aire d'alimentation du captage des 2 600 hectares permettrait d'objectiver et peut-être de convaincre les agriculteurs, au moins de les sensibiliser à la modification de leurs pratiques. Il va sans dire que la profession doit avoir l'assurance de sécurisation de ses revenus en cas de pratiques respectueuses de la ressource en eau -il peut y avoir des conventions ou autres.

Porter le débat avec les citoyens nous paraît une voie de sortie par le haut, et peut-être d'avancées réelles.

M. Alain CLAEYS, Président : Cela me permet d'aborder ce sujet. Vous savez que l'eau, de façon générale, est ma priorité et je ne céderai rien sur ce sujet. C'est pour cela que lorsque j'ai vu le blocage de la Safer, j'ai fait savoir à Madame la Préfète (Isabelle DILHAC) que je ne signerais pas cette convention. Je vais y revenir.

Aujourd'hui, lorsque l'on met des actes correspondants à ces déclarations, cela peut avancer. J'ai pris la décision de menacer la Safer de poursuites judiciaires. Par rapport à cela, la Préfète (Isabelle DILHAC) et le Directeur régional ont organisé une réunion à laquelle j'ai participé. La Safer a enfin lâché. J'ai la confirmation qu'elle va rétrocéder, comme c'était convenu initialement, à Grand Poitiers 6,89 hectares. La condition est réunie mais ce n'est pas que cela.

J'ai adressé aujourd'hui au Président du Comité technique de la Vienne, Safer, la lettre suivante.

« Le Comité de direction du 21 septembre 2018 a rendu sa décision sur le dossier de rétrocession des 6,89 hectares situés dans le bassin d'alimentation de captage de Fleury, à savoir un accord d'attribution à Grand Poitiers.

Je vous confirme que Grand Poitiers a toujours l'objectif de proposer ces terrains en fermage à un exploitant agricole. La collectivité s'engage donc à proposer et à signer un bail rural à clause environnementale avec un cahier des charges adapté à la sensibilité des parcelles et visant la préservation de la ressource en eau. Chacun aura connaissance du cahier des charges.

Toutefois, un accord ne pourra être conclu [avec des personnes que je n'ai pas nommées] que s'il permet la préservation de la ressource en eau. Comme demandé, les résultats de ces discussions vous seront présentés lors d'un prochain Comité de direction.

Par ailleurs, vous m'avez transmis un autre appel à candidatures concernant une acquisition sur les communes de Lavausseau et de Curzay-sur-Vonne pour un total de 85 hectares. Ces parcelles sont situées dans l'aire d'alimentation et de captage de La Jallière exploitée par Eaux de Vienne [je salue le Président (Jean-Claude BOUTET)] Siveer.

Certaines de ces parcelles sont classées en zone de forte sensibilité vis-à-vis de la qualité de l'eau de ce captage. D'autres, moins vulnérables, ne sont classées qu'en zone de faible sensibilité. La maîtrise de l'usage des sols sur les parcelles en zone de forte sensibilité constitue un enjeu important pour la qualité de l'eau du captage de La Jallière. L'acquisition de cette partie des parcelles pourrait présenter un intérêt pour Eaux de Vienne Siveer.

Pour les parcelles situées en zone de faible sensibilité, l'intérêt de Grand Poitiers est de nature différente. En effet, ces parcelles pourraient constituer un stock adapté en vue d'échanges avec

des parcelles situées, elles, en zone de forte sensibilité vis-à-vis du captage de Fleury. Il m'apparaît qu'au titre de l'acquisition référencée [...], l'échange préalable entre Grand Poitiers et Eaux de Vienne est nécessaire. Les deux producteurs reviendront ensuite vers la Safer avant d'envisager de se porter candidats sur cette acquisition. »

Pour résumer, nous avons obtenu gain de cause sur les 6 hectares mais ce n'est pas suffisant. Il faut élargir le périmètre. Nous allons continuer – c'est la discussion que j'ai déjà eue avec eux – notre travail pour acquérir un maximum d'hectares par ces échanges tels que je vous les ai décrits autour du captage de Fleury.

La négociation de cette deuxième convention est partie du fait que j'ai menacé de demander à la préfète en 2013 de créer une zone soumise à contrainte environnementale. C'est sur cette base qu'est partie la négociation pour ce contrat territorial 2018-2022. Des objectifs précis ont été fixés. À titre d'illustration concernant les nitrates : l'objectif que nous nous fixons est une moyenne inférieure à 40 milligrammes par litre. Aujourd'hui, la moyenne annuelle 2012-2017 est comprise entre 45 et 50, le maximum inférieur 50 milligrammes par litre, le maximum annuel 2012-2017 est entre 50 et 58.

Il a été déterminé 10 axes de travail, je vous les donnerai ou les ferai passer très précisément. Le coût prévisionnel de ce programme est de 1 646 250 euros. L'Agence de l'eau Loire Bretagne interviendra à 60 %, Grand Poitiers à 19 %, la région Nouvelle Aquitaine à 10 %, le Département de la Vienne 6 %, les organismes professionnels agricoles 4 %, 1 % pour le programme Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) du Pays des six vallées.

Les signataires de ce contrat sont l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'État, la Région Aquitaine Poitou-Charentes, le Département de la Vienne, le Pays des six vallées, les communes du bassin (Lavausseau, Benassay, Les Forges), l'Association de sauvegarde de l'agriculture sur le périmètre de captage de Fleury, la Chambre d'agriculture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), les coopératives agricoles, les négoce, Vienne nature, UFC Que Choisir.

Deux partenaires ont refusé de signer le contrat territorial : l'association Terre de liens et la Fédération régionale de l'agriculture biologique. L'Agence régionale de santé (ARS) pour moi est la boussole, l'organisme auquel je me fie pour avoir l'état réel de l'eau. Elle apportera son soutien – le Directeur lui-même me l'a confirmé – à Grand Poitiers et à notre démarche. Nous restons libres, dans le Comité de pilotage, pour juger concrètement les résultats de ce contrat.

Je vais demander maintenant, si vous êtes d'accord, à la préfète de fixer une date pour signer le contrat. Mais il y avait ce préalable. C'était se foutre de notre figure que de signer un contrat sachant que l'on nous refusait les 6 hectares – ce n'était qu'un début – pour protéger l'eau. Vous auriez pu nous dire, car nous aurions été responsables : « Vous signez un contrat, mais vous n'êtes pas foutus d'accroître la protection de l'eau. » Voilà cette logique.

Je voudrais saluer tous les services, les Vice-Présidents – (Laurent) LUCAUD a suivi cela particulièrement avec tous les services d'eau et assainissement – et Jérôme FREISSEIX (Directeur Général Adjoint Transition énergétique à Grand Poitiers). Cela a duré, le week-end dernier tout n'était pas encore acquis. Il y a du travail, c'est une première étape. C'est un combat qui va être très long mais c'est une première étape. J'ai dû prendre l'arrêté hier pour limiter l'eau.

Pour ne prendre que Poitiers, pour ne pas prendre d'autres secteurs, une hypothèse : la Préfète (Isabelle DILHAC) coupe l'eau demain sur le Clain, c'est fini. On ne peut plus faire dans l'agglomération de Poitiers et à Poitiers un mélange d'eau pour mettre les nitrates à niveau. Je vous le dis, je le répète continuellement : vous avez fait un combat, vous travaillez là-dessus, tout le monde est le bienvenu. Mais 60 000 habitants sont desservis par Fleury, cela représente

entre 30 et 50 % de la protection totale de Grand Poitiers (GP 13). C'est un enjeu considérable pour nous et il faut tenir bon, avancer.

J'ai trouvé, pour être tout à fait honnête, un Directeur régional de l'État très ouvert et très sensible à ce sujet. J'en ai discuté avec des associations, Vienne nature ou Que choisir, elles ont mis des réserves, elles vont signer. Je dis tout. Nous aurions pu aller encore plus loin. Ils ne comprennent pas pourquoi je ne voulais pas signer, je le leur ai expliqué à la fête du week-end dernier pourquoi nous ne signions pas. Voilà où nous en sommes. Cela a été un combat collectif où chacun a pris sa part. Je pense qu'il faut que Grand Poitiers poursuive là-dedans et je souhaite qu'avec le Président du Siveer (Jean-Claude BOUTET) nous en débattions, mais je sais qu'il est sur cette même ligne.

Jean-Claude BOUTET, Délégué du Président : Je voudrais ajouter : c'est une volonté commune des deux parties, que ce soit Grand Poitiers ou Eaux de Vienne Siveer. Depuis 2015, nous travaillons sur ce sujet, les services, les uns et les autres, aussi Laurent LUCAUD, et nous avons concrétisé un exemple dans le Sud du département où nous venons d'acquérir 70 hectares de terres agricoles avec un cahier des charges -tu le disais tout à l'heure- assez important, avec des contraintes.

Le fait qu'Eaux de Vienne Siveer et Poitiers marchions ensemble et allions dans la même direction à ce niveau-là affaiblit ceux qui ne voudraient pas avancer. J'ai eu l'occasion d'avancer avec tous les services de la Safer, avec le Directeur (Patrice COUTIN), j'ai eu le Directeur régional (Philippe TUZELET) aussi, en lui expliquant pourquoi, et je lui ai fait l'historique de la protection Re-Sources, ce que la protection Re-Sources coûte aux uns et aux autres, et le travail mené sur le terrain. Il est vrai que nous avons de bons retours sur la mise en place qui s'est faite depuis quelques années, en avançant Eaux de Vienne et Grand Poitiers, je ne suis pas très inquiet. Nous en avons la volonté, c'est important.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Je suis très contente que ces hectares puissent être acquis, que cela se concrétise enfin, que nous entrions dans cette démarche d'acquisition. Je pense que le fait que Grand Poitiers et Eaux de Vienne aient la même démarche ne fera que renforcer et aider aux futures acquisitions. Mais il ne faut pas oublier quelqu'un d'important : les citoyens, les associations. Ce sont des alliés et il faut aussi les avoir avec nous, les solliciter pour nous aider à faire ces acquisitions.

M. Alain CLAEYS, Président : J'ai de bonnes relations avec Vienne nature, nous nous voyons régulièrement, Que choisir aussi. Je suis prêt à rencontrer les deux associations qui n'ont pas signé. Une des raisons pour lesquelles elles n'ont pas signé, pour l'une au moins : elle n'était pas dans le Comité de pilotage. C'est tout à fait recevable. Maintenant, comme tout est sur la table, je recevrai les associations, qu'elles soient signataires ou pas. Voilà, pour que les choses soient très claires. Mais je considère que chacun a pris sa place pour mener cela, et ce n'est pas un combat contre les agriculteurs, soyez bien clairs là-dessus. Nous devons offrir une eau de qualité. Offrir une eau de qualité a un coût.

Les pratiques agricoles vont évoluer. Ce qui nous complique un peu la tâche à Fleury : cet espace n'est plus éligible à un certain nombre d'aides qui auraient pu aider ces agriculteurs à modifier leur type de production. Cela a été une contrainte aussi importante.

100	2018-0356	Attribution de subventions aux associations étudiantes dans le cadre de la politique d'enseignement supérieur recherche innovation
-----	-----------	--

101	2018-0372	Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la politique enseignement supérieur recherche et innovation
------------	-----------	--

102	2018-0470	Attribution de subventions auprès de structures dans le cadre du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
------------	-----------	---

M. El Mustapha BELGSIR, Vice-Président : Pour les délibérations 100 à 104, nous allons voter un peu plus de 360 000 euros de subventions. Ce sont cinq délibérations qui déclinent notre Schéma local pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Slesri). Ce Slesri a été élaboré en même temps qu'un certain nombre de dispositifs et d'autres rapports que nous avons rédigés en même temps que ce schéma.

Vous avez voté ce schéma en mars 2018. Il a été accompagné par l'élaboration d'un livre blanc du Centre hospitalier universitaire (CHU de Poitiers), par la création préalable d'une Technopole pour animer les dispositifs de l'innovation et, vous l'avez vu la semaine dernière, par l'élaboration d'un portrait de territoire.

Ce schéma local décline les ambitions de la collectivité en termes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Nous avons trois ambitions.

La première est le fait de renforcer le caractère de notre territoire d'innovation et d'expérimentation, avec la mise en place d'un certain nombre de dispositifs pour soutenir l'innovation des Petites et moyennes entreprises (PME) et des Petites et moyennes industries (PMI) pour la création d'entreprises, la transition numérique et la culture scientifique.

La deuxième ambition est de renforcer le positionnement. Nous avons un certain nombre de potentiels sur le territoire ; nous souhaitons les renforcer et en faire nos positionnements et notre identité : c'est l'aéronautique et le transport, la santé, les high-tech, l'art et la culture, le patrimoine.

Enfin, la troisième ambition est d'augmenter l'attractivité pas seulement de notre Université mais de notre cité universitaire ou de notre ville universitaire qui, je vous le rappelle, lors des derniers classements a été classée deuxième ville dans sa strate par la revue *L'Étudiant*.

La délibération 100 concerne un peu plus de 7 500 euros de subventions données à des associations qui contribuent ou participent au Mois d'accueil : l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), l'Association des Éclaireurs et Éclaireuses de France, l'Association fédérative des étudiants de Poitiers, la chorale de l'Université, le Cortège de tête, Erasmus Student Network Poitiers, la Gamers League, le Groupement étudiant national, la Bourse à dés et l'association Rumeurs des vents.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Nous ne sommes évidemment pas contre le Mois d'accueil des étudiants mais c'est rétroactif, donc nous nous abstenons.

103	2018-0379	Attribution de subventions à l'Université de Poitiers dans le cadre du SLESRI
------------	-----------	---

M. El Mustapha BELGSIR, Vice-Président : La 103 est aussi un certain nombre de subventions à l'Université de Poitiers dans le cadre du Slesri avec une convention annexée à la présente délibération entre l'Université et Grand Poitiers Communauté urbaine. C'est une somme d'à peu près 106 000 euros ; vous avez le détail dans la convention annexée à la délibération.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : À nouveau une rétroactivité sur la subvention demandée par la Maison des étudiants, dans le cadre du Mois des étudiants, dans cette délibération. Abstention sur celle-ci.

104	2018-0486	Attribution de subventions à l'ISAE-ENSMA dans le cadre du SLESRI
------------	-----------	---

M. El Mustapha BELGSIR, Vice-Président : La 104 est l'attribution de subventions pour l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ISAE-ENSMA). Ce sont deux subventions, l'une est une subvention de fonctionnement et l'autre une subvention d'investissement sur deux projets, 40 000 euros chacun.

Je rappelle une chose : la deuxième subvention est dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018. La subvention accordée est une subvention exceptionnelle d'investissement pour l'aménagement des locaux dans le cadre du projet de développement des formations, notamment pour la transition énergétique et la vie étudiante.

M. Alain CLAEYS, Président : Sur tout cela, nous ferons le point et le suivi du schéma d'enseignement supérieur, recherche et innovation. Nous poursuivons les discussions avec l'Université – le Président (Yves JEAN) est là – pour fixer la convention-cadre. Je souhaite que tout cela avance d'un bon pas et que nous puissions délibérer d'ici la fin de l'année.

111	2018-0264	Tarifs de la taxe de séjour au 1 ^{er} janvier 2019
------------	-----------	---

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Il s'agit de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2019. Comme vous le savez, la taxe de séjour est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2018 et l'intégralité du produit perçu est reversée à l'Office de tourisme communautaire de Grand Poitiers.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Vous allez me dire que c'est symbolique mais il y a des symboles un peu douloureux. Même si nous n'avons pas d'hébergement cinq étoiles dans la communauté, nous ne pouvons pas laisser passer cette intention de baisser le tarif de cette catégorie, les cinq étoiles, qui n'a vraiment pas besoin de cela. Déjà, il est contestable que nous allions jusqu'à ce niveau d'inégalité de confort pour les plus riches ; il est encore plus contestable de leur faire des cadeaux supplémentaires.

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Je vais le rassurer : il n'y en a pas à Grand Poitiers.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : C'est ce que je viens de dire.

M. Claude EIDELSTEIN, Vice-Président : Je l'ai expliqué en Commission attractivité et tourisme : ces tarifs proposés sont à la moyenne des tarifs des communes, communautés autour de nous, et dans la même strate de nuitées. J'avais fait un petit speech complet là-dessus au moment de la Commission.

113	2018-0436	Équipement d'une halte jacquaire à Poitiers
------------	-----------	---

M. René GIBAUT, Vice-Président : Une délibération avec beaucoup de plaisir : la Ville de Poitiers a proposé à l'association Les Amis du chemin de Compostelle d'occuper un logement

qui lui appartient 10 rue du Général Demarçay, à proximité de l'église Saint-Hilaire, pour y créer une halte jacquaire. Je rappelle qu'il n'y en avait pas à Poitiers. C'était une attente. L'objectif pour l'association, qui était en attente depuis plusieurs années, est d'accueillir les pèlerins dans le centre historique de Poitiers, c'est important pour le tourisme aussi.

La Ville demandera en contrepartie une autorisation avec un loyer, mais l'association qui mobilise des bénévoles souhaite acquérir des vitrines neuves, du mobilier. Dans ce cadre, le Président va vous proposer un montant d'équipement de 2 611 pour ouvrir cette halte jacquaire, très importante pour Poitiers et pour le territoire.

M. Alain CLAEYS, Président : C'est une vieille demande que nous n'avions pas pu satisfaire. Ce local se trouve en face de Saint-Hilaire et c'est un ancien appartement d'instituteur.

M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Conseiller communautaire : J'ajoute que ce travail est complété par une réflexion engagée notamment avec l'Office et Bernard CORNU sur l'identification d'un tracé intra-urbain, ce qui n'existait pas jusqu'à présent, en lien avec les associations de randonneurs. C'est engagé et bien avancé.

M. Jacques ARFEUILLÈRE, Conseiller communautaire : Nous nous félicitons nous aussi de cette mise à disposition pour des pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques. Cela répond à une tradition d'accueil à laquelle nous sommes favorables. Mais nous avons voulu un peu tordre cette délibération, partir de cette notion d'accueil et pas de tourisme, pour rappeler que cette tradition peut aussi répondre parfois à la nécessité. Je voudrais que dans cette enceinte, on entende deux mots de la question posée par le collectif La Maison qui depuis début juin (2018) a construit une réponse au douloureux problème des mineurs isolés étrangers sans abri.

Chacun dans cette Assemblée a pu suivre l'événement dans les médias locaux, chacun a pu constater l'importante mobilisation des Poitevins. Il y a un peu moins d'un an, notre groupe avait pris l'initiative d'un appel aux élus de toutes les Assemblées locales, appel relayé par une pétition publique. Au Conseil municipal et ici même, nous interpellions largement toutes celles et ceux qui, comme nous, pensent que l'on ne peut indéfiniment nommer les responsabilités des uns et des autres. Notre appel, que nous avons nommé « Ne bottons pas en touche », avait ce seul but de se sentir responsables, quelle que soit notre place, quelles que soient les conditions générales de leur accueil, des jeunes, des enfants laissés sans protection sur notre sol, et de faire quelque chose...

Je ne vais pas redire ce que chacun sait : ils sont en nombre croissant. Les moyens du Département, ceux qui sont mis à disposition par l'État, sont insuffisants. L'Aide sociale à l'enfance est débordée du fait de cette insuffisance et, sous cette pression, peine à remplir pleinement sa mission.

Conséquence de tout cela : en permanence, des jeunes sont à la rue malgré le formidable effort de solidarité que nous connaissons localement, pas simplement à Poitiers mais dans beaucoup de vos communes, et qui permet, grâce au nombre toujours croissant d'hébergeants, grâce au travail d'associations comme Min' de Rien, de collectifs comme D'ailleurs nous sommes d'ici (DNSI), grâce aux États généraux des migrations, de pallier souvent les insuffisances. Ces associations, comme les hébergeants, comme le collectif La Maison, sont de ceux qui savent qu'il faut aussi intervenir en dernier recours, quand aucune autre solution n'existe, simplement pour répondre au strict impératif de la solidarité.

Notre appel à l'époque n'avait pas soulevé les foules, tout au plus retenu l'attention, même si relayé par quelques centaines de signatures de citoyens. Le collectif La Maison n'a pas botté en touche. Ils ont préféré ne pas attendre, ne pas frapper aux portes qui ne s'ouvrent pas. Ils ont agi.

Leur action doit nous interroger : depuis trois mois, une vingtaine de jeunes sans solution ne dorment plus dans la rue et reçoivent cette protection à laquelle ils ont droit. Ce collectif est porteur d'un projet qu'il fait fonctionner et qui doit retenir l'attention : il n'est pas simplement une mise à l'abri. Si un enfant doit être protégé, nourri et abrité, il doit aussi apprendre à vivre avec les autres, être éduqué, être accompagné dans la construction de son parcours. Le projet de La Maison pense tout cela, a inventé un lieu de vie digne et utile que l'on ne peut balayer d'un revers de manche.

Il nous faut tous travailler, c'est ce que je demande ici, à éviter l'expulsion : la maison, inoccupée depuis 2010, peut bien attendre encore. Elle n'a subi aucune dégradation, est entretenue scrupuleusement par ses occupants. On peut imaginer l'établissement d'un bail temporaire tripartite entre le Ministère de la Justice, la Ville et l'association, ce qui permettrait de sortir par le haut de la situation tendue dans laquelle nous sommes.

En tout état de cause, on ne peut laisser sans solution de logement la quinzaine de jeunes – 15 restent concernés aujourd'hui. Ce sont des centaines de Poitevins qui se mobilisent quotidiennement pour cette cause, dont beaucoup participent bénévolement à l'accueil des mineurs isolés étrangers en leur donnant des cours, en les hébergeant, en les accompagnant dans leurs démarches. On ne peut pas ne pas les entendre, il est temps de manifester le soutien que l'on exprime par des actes. Les actes sont possibles, on pourrait parler de l'exemple de Patrice BESSAC, maire communiste de Montreuil, qui vient de prononcer la réquisition d'un bâtiment vide de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), propriété de l'État, pour répondre à l'urgence de l'hébergement de travailleurs migrants. On sait très bien que des barrières peuvent tomber : nous pourrions avoir cette volonté-là.

M. Alain CLAEYS, Président : Je n'ai pas reparlé de ce dossier. Je parle peu de ces sujets, j'agis. J'ai reçu, et je crois être le seul, une délégation de cette association avec un occupant de la maison. Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce que j'ai dit au Conseil municipal (de Poitiers le 24 septembre 2018). Je ne peux pas tricher. Je suis le Maire de Poitiers. J'ai des obligations de droit. Je ne dirai jamais : « Je serais d'accord mais je ne peux pas le faire. »

Le cas de Montreuil n'a strictement rien à voir. Je ne veux pas entrer dans le détail, nous connaissons par cœur le sujet. À Poitiers et à Grand Poitiers, nous faisons beaucoup de choses, mais ce sera demain, pour Poitiers et le reste du pays, une goutte d'eau par rapport aux sujets qui sont devant nous. Le sujet de la migration va être un sujet énorme.

Je pourrais dire que c'est la responsabilité de l'État, ce qui est vrai, et la responsabilité du Conseil départemental pour les mineurs isolés. Vous ne m'avez pas entendu utiliser cet argument.

Je vais accepter dans les jours qui viennent un accueil d'urgence sociale. Pendant des mois, les adjoints de Poitiers se sont battus pour faire comprendre à nos concitoyens qu'il était utile de faire ce centre d'accueil d'urgence fonctionnant comme cela. Il n'y en a qu'un en Nouvelle Aquitaine. Aujourd'hui, ce centre est hébergé au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). Le Crous, pour des raisons de sécurité, arrêtera fin octobre.

J'ai pris la décision de mettre des logements à disposition. Je peux vous dire que ce n'est pas simple. Je ne vais pas dire que je vais faire une réquisition sur ce logement. Quelle que soit la douleur que l'on peut avoir sur tel ou tel cas, lorsqu'il y a un squat (et c'est un squat municipal), je demande l'évacuation.

J'ai demandé récemment l'évacuation d'un squat occupé, d'un immeuble municipal. Croyez-vous que cela me fasse plaisir ? Sept ou dix gamins sont dans cette maison, on n'en fait pas beaucoup de publicité actuellement, mais ils existent. La majorité fait son travail, et le fait bien, sur ce sujet. Je n'engagerai aucune polémique. L'autre jour, ceux qui étaient venus au Conseil

municipal ont eu une très grande tenue. Ils n'étaient pas d'accord, ce qui est normal. Je n'irai pas -y compris pour dire : « Je fais plus dans ces domaines-là. »- dans des chemins qui n'aboutiraient pas. Je suis très clair. J'ai envie de me regarder dans une glace et de ne pas dire : « Sur ces sujets-là je pousse le bouchon, comme cela j'aurai ma conscience tranquille. »

J'assume les choses, j'assume quand je peux dire oui, j'assume quand je dois dire non. C'est très compliqué, c'est sûrement la chose la plus compliquée que l'on ait à faire lorsque l'on est Maire, mais j'essaie de le faire proprement et correctement.

Une seule chose m'a choqué hier soir, je vais vous le dire et je demande à la presse de ne pas le rapporter. L'association qui a fait venir un jeune m'a dit à la fin : « Que dites-vous à ce jeune ? »

M. Michel FRANÇOIS, Délégué du Président : Si vous le permettez Monsieur le Président, puisque ce sujet a été abordé, je voudrais saluer le travail fait aussi par tous les professionnels qui sont -en particulier les Conseillers de la Mission locale- extrêmement sollicités par cette question et qui passent beaucoup de temps dans des conditions pas toujours simples.

M. Alain CLAEYS, Président : Les professionnels, les associations (dans la salle du Conseil municipal (de Poitiers le 24 septembre 2018) l'autre jour il y avait des hommes et des femmes que je connais), en toute bonne foi venaient dire leur mal au cœur. C'est vrai. Je comprends la réaction de ces personnes mais il se trouve que des décisions sont à prendre ou à ne pas prendre, sur ce que nous pouvons faire ou ne pas faire. Il y a un engagement dans le Grand Poitiers, dans vos communes, partout, d'hommes et de femmes.

114	2018-0463	Société d'économie mixte locale (SEML) patrimoniale de la Vienne – avis relatif à la création d'une société civile immobilière (SCI) en vue de l'implantation du projet de simulateur de chute libre porté par la société zerO Gravity
-----	-----------	--

M. Michel FRANÇOIS, Délégué du Président : Sans transition, la délibération qui vient concerne la participation de la Société d'économie mixte locale (SEML) Patrimoniale qui a fait l'objet d'une présentation vendredi dernier en Commission générale et des finances. Prise de participation de la SEML Patrimoniale dans une société civile immobilière qui a en vue d'implanter un simulateur de chute libre, projet largement médiatisé et porté par la société zerO Gravity dans la belle commune de Chasseneuil-du-Poitou, à proximité immédiate du parc de loisirs du Futuroscope.

M. Alain CLAEYS, Président : La SEM Patrimoniale vous a été présentée je crois.

M. Michel FRANÇOIS, Délégué du Président : Absolument.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Nous avons eu cette présentation tant attendue et je vous en remercie.

Le soutien économique apporté par la Sociétés d'économie mixte locale (Seml) Patrimoniale (Sempat) peut prendre deux formes : soit un portage direct, soit un portage indirect, en prenant une participation dans le capital d'une autre société ou en créant une société commerciale. Pour Delta 86, Mecafi, et Jammet, le portage est direct : la Seml Patrimoniale (Sempat) finance un investissement et le met à la disposition du bénéficiaire en contrepartie d'un loyer. La Sempat est également intervenue en créant des sociétés filiales dans lesquelles elle n'est pas majoritaire. Des Sociétés civiles immobilières (SCI) sont alors créées, ce qui a été le cas pour Cobalt et Nextalim ; c'est le cas également pour ce qui est proposé dans cette délibération.

Le Directeur de la Seml nous a précisé qu'en cas de portage indirect, c'est-à-dire dans le cas où une SCI est créée, la création de la SCI ne peut se faire qu'après le vote de la délibération de chaque collectivité actionnaire.

Nous nous étions interrogés, lors de la présentation de la délibération sur la création de Nextalim, sur trois points, dont un portait sur le fait que nous votions le 9 février 2018 pour autoriser la création d'une SCI créée le 12 octobre 2017.

Les dispositions réglementaires, nous a rappelé le Directeur, prévoient que la création d'une filiale par une Sem doit faire l'objet d'un accord préalable et exprès des collectivités territoriales disposant d'un siège au Conseil d'administration. L'opération ne doit pas aboutir au transfert de la réalisation de l'objet de la Sem à des filiales échappant au contrôle des collectivités. Ce point est capital. Le droit de regard et de contrôle des collectivités locales doit être préservé au sein de la filiale. D'un point de vue notamment politique, il est en effet essentiel que les élus conservent leur pouvoir de décision.

Nous n'avons pas du tout apprécié la réponse faite par le représentant de Grand Poitiers à la Sem qui nous a répondu en se moquant -il a répondu à côté- lorsque nous nous interrogeons sur le fait que la société Nextalim était déjà créée lors du passage de la délibération en Conseil, je cite le compte rendu, que « pour le portage direct, il n'est pas demandé de délibération aux actionnaires ». J'ose espérer que la différence entre portage direct et participation dans une SCI est claire pour lui, sinon je pense qu'il faut choisir un représentant qui sécurisera davantage la collectivité.

Nous ne voterons pas cette délibération pour la raison que nous avons évoquée lors de la création de Nextalim. L'objet de la Sem a été modifié et nous ne savons pas si tous les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) présents dans le Département, qui ont la compétence économique, sont maintenant actionnaires de la Sem. Il ne me semble pas que nous ayons voté cette modification des statuts d'élargissement à tous les EPCI, et si ce n'est pas encore le cas, l'argumentation du Département nous semble peu recevable.

Nous pensons qu'il est préférable de participer à une Sem qui a pour seul objet l'immobilier d'entreprise et dans laquelle le Département, n'ayant pas la compétence économique, ne participe pas. Nous demandons aussi que des rapports d'activité de la Sem soit disponibles pour les Conseillers plus rapidement que précédemment. Nous avons reçu il y a peu de temps celui de 2016.

M. Alain CLAEYS, Président : Pour répondre à votre question très précisément, nous avons voté cette délibération de modification en juin (2018) et toutes les collectivités participantes ont pris cette délibération. Pas tous les EPCI : Châtellerault participe au capital de la Sem patrimoniale. Je vous ai entendue. S'il y a d'autres éléments, nous verrons. Vous avez eu ce débat en Commission des finances. Nous n'aurions pas pu passer cette délibération si nous n'avions pas pris la délibération en juin (2018). Nous l'avons prise, il y a ce travail.

Vous vous dites les choses en Commission des finances, les services m'ont dit que ce débat avait eu lieu, le Rapporteur général m'a dit qu'il avait eu lieu ; nous mettons au vote cette délibération.

117	2018-0462	Subvention aux associations de Grand Poitiers dans le cadre de l'organisation d'une manifestation au parc des expositions de Poitiers
-----	-----------	---

M. Michel FRANÇOIS, Délégué du Président : La 117 est une délibération qui correspond au soutien aux associations qui utilisent le Parc des expositions de Poitiers pour leurs manifestations, pour leur attribuer des subventions. C'est un nouveau système que nous avons expliqué en Commission Développement économique, qui consiste à attribuer une subvention à ces associations pour qu'elles puissent ensuite régler les frais de location du parc des expos.

M. Alain CLAEYS, Président : Des subventions seront attribuées après que la manifestation aura été faite.

M. Michel FRANÇOIS, Délégué du Président : C'est possible. L'Association canine du Poitou, l'association Emmaüs Poitiers fondateur Abbé Pierre, et l'association Poitiers collection passion.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : Nous n'avons pas été assez attentifs sur les dates donc nous ne pouvons rien dire.

126	2018-0458	Signature de la convention-cadre de partenariat avec l'Office national des forêts concernant l'aménagement dédié à l'accueil du public en forêt domaniale de Moulière
------------	-----------	---

M. Fredy POIRIER, Délégué du Président : Cette délibération concerne le schéma d'accueil du public en forêt domaniale de Moulière. Nous sommes concernés par six communes : Dissay, Saint-Georges, Bignoux, La Chapelle, Beaumont Saint-Cyr et Montamisé. Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention-cadre avec l'Office national des forêts (ONF) pour réaliser les travaux suivants : 34 500 euros pour l'investissement et 4 200 euros pour du fonctionnement sur deux actions, les Portes du futur et le puits de la Brousse.

M. Christophe CHAPPET, Conseiller communautaire : C'est juste pour savoir si ce genre de convention peut s'étendre à d'autres forêts.

M. Fredy POIRIER, Délégué du Président : Nous démarrons par ce schéma car c'est le schéma qui est le plus avancé. Il se trouve que c'est le point de départ de notre réflexion sur les chemins de randonnée ; une consultation est lancée pour travailler sur les chemins de randonnée. Nous travaillerons sur d'autres secteurs.

131	2018-0477	Signature de la convention de prestation de service entre Grand Poitiers communauté urbaine et les communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain
------------	-----------	---

M. Guy ANDRAULT, Vice-Président : La 131 concerne la convention sur l'énergie, reprise par les services de Grand Poitiers. Il s'agit de signer la convention de prestation de service.

M. Fredy POIRIER, Délégué du Président : Je vous promets, je vais être rapide : c'est une étape importante que nous vous présentons avec ces quatre délibérations. Cela a été un long travail des trois EPCI membres et du pays. Nous ne pouvons pas dire que c'était une évidence au départ. Le gros intérêt : nous avons réussi à sécuriser les contrats, l'histoire du pays et les agents qui étaient au sein de cette structure.

La chose très importante qui me permet de positiver sur l'avenir : la convention de service unifié porte sur l'entièreté de nos trois Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), alors qu'avant, le pays n'était que sur des petits bouts. Cela veut dire que nous avons quelque part assuré une continuité, mais nous avons aussi assuré l'extension du périmètre sur des projets qui pourront être de grande envergure demain.

132	2018-0411	Subvention à l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant à l'adulte (ADSEA) pour son action de médiation sociale
------------	-----------	---

Mme Christine BURGÈRES, Vice-Présidente : C'est une demande de subvention pour financer une partie du poste de médiateur social porté par cette association dans le cadre d'un dispositif adulte relais. Une demande de 8 000 euros.

Mme Christiane FRAYSSE, Conseillère communautaire : À Poitiers, j'avais fait une intervention sur l'Institut régional du travail social (IRTS). Je ne vais pas faire la même ici, je vais raccourcir, mais il faut que nous en parlions dans cette enceinte. L'IRTS, vous l'avez lu dans la presse, connaît des difficultés. 10 postes de Contrats à durée déterminée (CDD) ont été supprimés, il y a eu neuf départs volontaires à la retraite.

Les salariés sont dans un état de grande inquiétude. Ils attendent un soutien effectif de la Région, de Grand Poitiers et de Poitiers afin de continuer à dispenser des formations de qualité, et que l'emploi soit préservé sur le territoire. Les collectivités locales représentées au Conseil d'administration, l'État, la Région et la Ville de Poitiers doivent peser de tout leur poids pour sortir de cette situation par le haut, rechercher et agir sur les causes de la dérive financière que connaît l'IRTS aujourd'hui, trouver des solutions financières et structurelles qui permettent d'assurer les missions de service public et la qualité des formations, et les personnels qui ont toujours été tenus à l'écart doivent impérativement être associés à leur réflexion.

Pour l'IRTS, un organisme de formation, nous sommes dans le champ de Grand Poitiers. Je ne sais pas ce qui pourra être fait mais si rien n'est fait, cela ne va pas aller du tout.

M. Alain CLAEYS, Président : J'ai reçu le personnel. C'est un sujet important.

137	2018-0480	Mise à disposition de véhicules communautaires à diverses associations
------------	-----------	--

Mme Christine BURGÈRES, Vice-Présidente : Nous vous demandons d'approuver une convention de mise à disposition pour des véhicules communautaires, précisément sur l'ancienne communauté de communes du Pays Méluzin pour un certain nombre d'associations.

M. Alain CLAEYS, Président : Je voudrais toutes et tous vous remercier, cela a été un Conseil long avec des sujets importants. Nous avons le droit de nous rafraîchir. Merci à vous.

La séance est levée à 20 heures 40.